



SEMINAIRE D'ECHANGE

La gestion des effluents non domestiques
dans une stratégie territoriale de réduction
des micropolluants

Vendredi 22 novembre 2024

graiie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

Avec le soutien de



Réseaux partenaires





CONFÉRENCE ET SÉMINAIRE

GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

Pourquoi un séminaire, à la suite de la conférence ?

La journée de conférence draine un large public d'acteurs de la gestion des effluents non domestiques venus de toute la France ; en effet, elle est assez unique sur cette thématique au niveau national et elle est un temps de rencontre privilégié pour le réseau national animé sur la plateforme Expertises territoires. Afin de mettre à profit le déplacement, de bénéficier de l'expertise des personnes présentes et d'accorder plus de temps au partage d'expérience entre paires, cette année encore, la conférence est suivie d'une journée de séminaire d'échanges.

Cette rencontre rassemblait exploitants de réseaux et autres acteurs des opérations collectives territoriales. Elle contribue au partage et au transfert des connaissances et savoir-faire et à la consolidation d'un réseau d'acteurs partageant des problématiques communes.



CONFÉRENCE ET SÉMINAIRE

GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



Le programme et les supports

LES MICROPOLLUANTS : Approche globale enjeux alimentation eau potable et outils

Les leviers possibles dans la collectivité pour une prise en compte globale

- Eurométropole de Strasbourg - Maxime Pomies
- Entre Bièvre Et Rhône Communauté de Communes - Virginie Garnier
- Grand Chambéry - Cyrille Girel

Les PFAS sur un territoire Enjeux AEP, milieu et santé

Régie Eau du Grand Lyon - Anne Reveyrand, Vice-présidente de la régie
Frédéric Peillon, Directeur des patrimoines

Métropole de Lyon - Muriel Floriat, Responsable Stratégie Assainissement, pluvial et Gemapi -

Zoom sur les autorisations de rejets des Centres de Stockage de Déchets

Anthony Guerin, Clermont Auvergne Métropole

Christel Sébastian, Communauté de communes Dombes Saône Vallée

Moyens et outils pour une gestion intégrée des END dans la collectivité

Emmanuelle Redon et Margit Trinel, Loire Forez Agglomération

Etienne Cholin, Sepia Conseil

Deux ateliers successifs :

- Comment mutualiser au sein de la collectivité enjeu/mission/organisation ? quels moyens ?
- La gestion des données : Quels outils de suivi logiciels / SIG /... ?



La démarche de lutte contre les micropolluants sur le territoire de l'eurométropole de strasbourg

Vendredi 22 novembre 2024

Strasbourg.eu
eurométropole

Eurométropole de Strasbourg
Maxime POMIES

Avec le soutien de



Réseaux partenaires





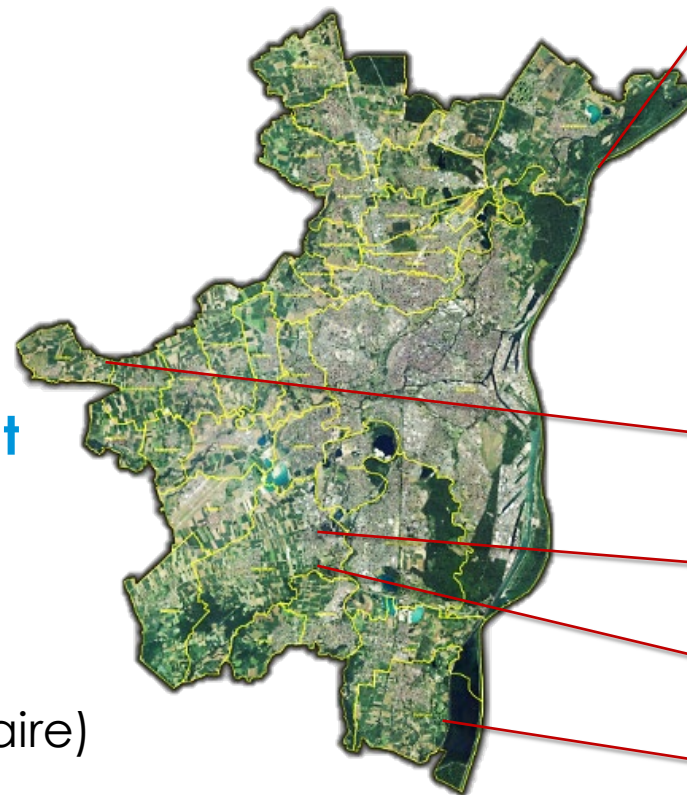
Le territoire

Caractéristiques du territoire

- 33 communes
- 500 000 hab.
- Tissu économique très diversifié
- Réseau hydrographique dense

Les compétences eau et assainissement

- En régie majoritairement (délégation de l'exploitation des réseaux sur certaines communes, délégation de la STEU de Strasbourg-La Wantzenau)
- 1792 km de réseau (majoritairement unitaire)
- 213 stations de pompage



STEU Strasbourg - La
Wantzenau (1 000 000 EH)



STEU Achenheim (9 000 EH)

STEU
Geispolsheim
STEU
Fegersheim
STEU Plobsheim

**Future
STEP Sud**
(45 000 EH)

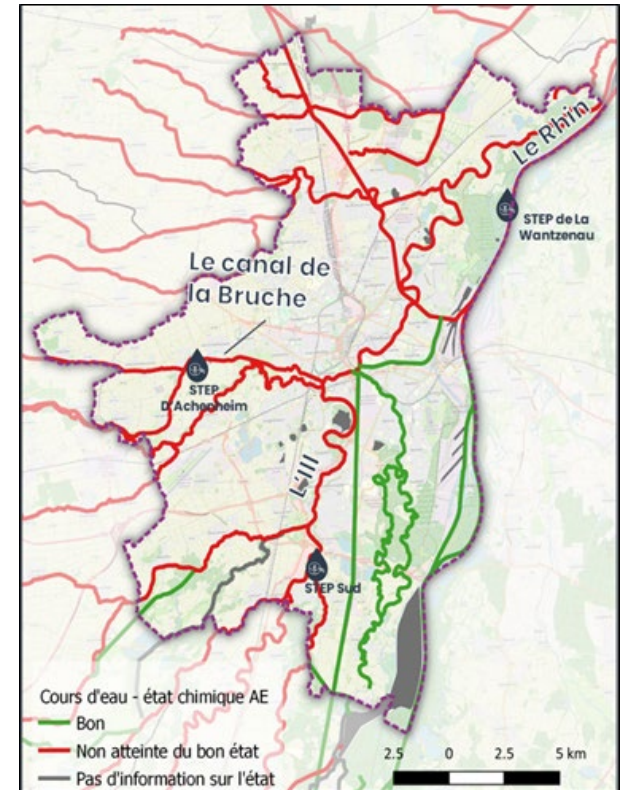
Micropolluants : les enjeux territoriaux

Des enjeux environnementaux

- Réduire l'empreinte environnementale du territoire
- Préserver la ressource en eau
- Préserver/adapter les usages
- S'adapter aux effets du changement climatique
- Contrat territoire eau et climat avec l'AE Rhin Meuse

Des objectifs réglementaires

- Atteinte du bon état des masses d'eau
- Efforts demandés aux collectivités
 - ✓ Plan national micropolluants (2016-2021)
 - ✓ Obligation de réaliser un diagnostic amont des émissions dans le réseau d'assainissement (RSDE STEU - 24/03/22) : Campagnes de mesures / Diagnostic territorial / Plan d'action





Micropolluants : les enjeux territoriaux

La STEU de Strasbourg La Wantzenau

- Capacité : 1 000 000 EH
- Traite : 82 millions de m³/an (soit 98,6% des eaux usées du territoire de l'EMS)
- Campagnes : 2018-2019 : 43 paramètres significatifs
- Campagne 2022-23 : **21 paramètres significatifs (nouveaux)**



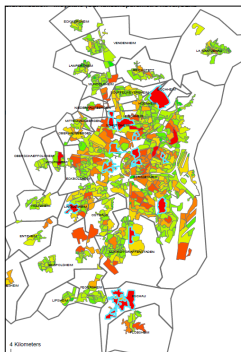
Famille	Paramètres significatifs STEP
HAP	Anthracène, Benzo (a) Pyrène , Benzo (b) Fluoranthène , Benzo (g,h,i) Pérylène, Benzo (k) Fluoranthène, Indeno(1,2,3-cd)pyrène, Fluoranthène, Naphtalène
Alkylphénol	Nonylphénols ramifiés, NP1EO, NP2EO, 4-tert octylphénol, OP1EO, OP2EO
Métaux	Chrome, Cuivre, Nickel, Plomb, Titane, Zinc
Pesticides	Diuron, Cyperméthrine, Dichlorvos
COHV	Dichlorométhane, Tétrachloroéthylène, Trichlorométhane (chloroforme)
Chlorophénol	Pentachlorophénol
Phtalate	DEHP
Autres	Sulfate de perfluoro-octane
Bromodiphényléther (BDE)	BDE 28, 47, 99, 100, 153, 154, 183, 209
Polychlorobiphényl (PCB)	PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180



Le projet LUMIEAU-Stra

LUMIEAU-Stra : Lutte contre les micropolluants des les eaux urbaines (2015-2020)

- Cadre : AAP « Micropolluants dans les eaux urbaines » (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/15>)
- Démarche : Diagnostiquer/prioriser – Tester des solutions - Planifier



DIAGNOSTIC

Outil logiciel de cartographie des émissions et des impacts sur les milieux récepteurs

EAUX PLUVIALES

Suivi de l'efficacité d'une technique de gestion alternative des eaux pluviales sur plusieurs années



- Approche intégrée à l'échelle territoriale
- Réduction à la source
- Concevoir une boîte à outils de solutions

ARTISANS

Évaluation de solutions de réduction pour 4 métiers



INDUSTRIELS

Partage des enjeux environnementaux et réglementaire

PARTICULIERS

Etude sociologique et campagne de communication





Le projet LUMIEAU-Stra

Améliorer les connaissances

Sensibiliser et impliquer les citoyens

Faciliter les changements de pratiques sur le territoire

Valoriser les actions exemplaires et bonnes pratiques

Collaborer avec les acteurs du territoire

Etre une collectivité éco-exemplaire

S'appuyer sur outils déjà existants

Cohérence dans la stratégie politique locale

+ Retours d'expérience d'autres projets nationaux



► Plan d'action micropolluants RSDE STEU

- ✓ Sourcing, échanges collectivités
 - ✓ Approfondir données (réseau, rejets)
- ✓ Partager enjeux (RSDE ICPE, PAOT)
 - ✓ Valoriser actions
 - ✓ Concevoir une tarification incitative
- ✓ Inciter infiltration
- ✓ Inciter aux bonnes pratiques
- ✓ Collaborer plus avec associations
- ✓ Action thématique médicaments

1. Améliorer les connaissances de la problématique

2. Valoriser nos actions

3. Collaborer avec les industriels

4. Accompagner les artisans

5. Améliorer la gestion des eaux pluviales

6. Travailler avec le secteur agricole

7. Sensibiliser les particuliers

8. Mettre en place des bonnes pratiques dans les services des collectivités

- ✓ Actions LUMIEAU
- ✓ Avancement actions du plan
- ✓ Opération collective
- ✓ Valoriser actions
- ✓ Promouvoir les cultures à bas niveaux d'intrants
- ✓ Diagnostic services
- ✓ Achats durable (SPASER)



Plan d'action

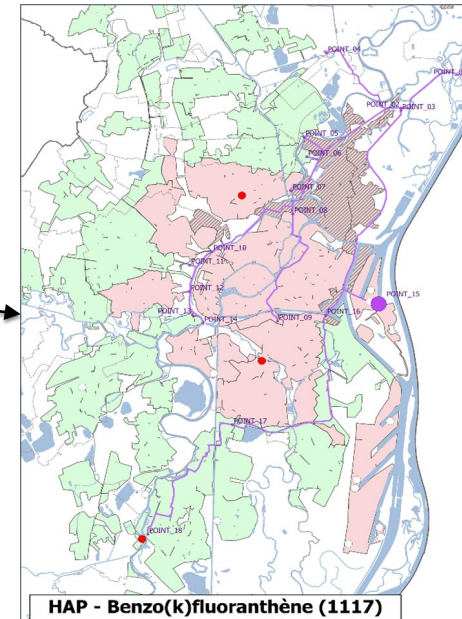
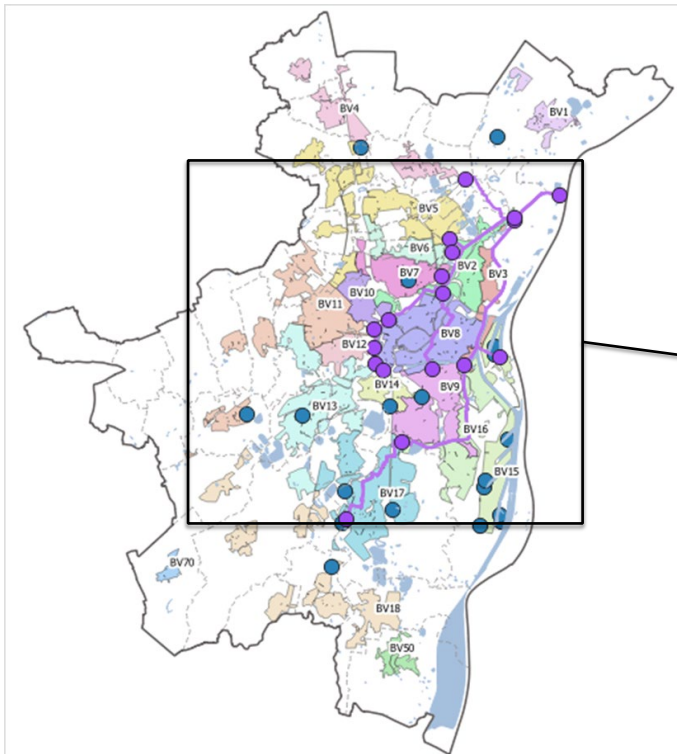
1. Améliorer les connaissances de la problématique

Mesures supplémentaires

- 18 points de mesures sur le réseau (aval de bassins versants)
- 20 industriels conventionnés + autres activités END

Interprétation Réseau

- Quantifié/non quantifié
- Comparaison concentration entrée STEU



Remonter dans les BV
(mais résultats pas forcément clairs)



Plan d'action

3. Collaborer avec les industriels

Mesures Conventiionnés

- Si concentrations > concentrations entrée STEU
 - Demande d'un plan d'action
 - Intégration dans méthode de calcul du coefficient de pollution pour inciter à la réduction

Partage des enjeux

- Lien avec RSDE ICPE : mais difficulté d'avoir accès aux données
- Intégration de la thématique eau dans démarches d'Ecologie industrielle territoriale
- Participation au GT Eau et industries du pole Aquanova (ex-Hydreos)
- Charte Tous unis pour plus de biodiversité (sujets Pesticides et Gestion durable des eaux pluviales)



Plan d'action

4. Accompagner les artisans

- Opération collective (2020-23, 24-26) : peintres, garagistes, menuisiers, coiffeurs
- Collaboration avec CMA et organisations professionnelles

Axe : diagnostic/mise en conformité/subventions AERM

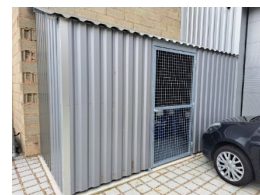


Entr. Peinture (Strasbourg)

Équipement en machine de nettoyage des outils et sécurisation du stockage de produits

Entr peinture (Bischheim)

Sécurisation du stockage de produits et équipement en machine de nettoyage des outils



Garage (Geispolsheim)

Désimperméabilisation parking, équipement en système de nettoyage de pistolet et création d'un local de stockage sécurisé

Garage (Ostwald)

Équipement en système de nettoyage des pistolets de peinture





Plan d'action

4. Accompagner les artisans

Axe : actions de sensibilisation

Ateliers de sensibilisation

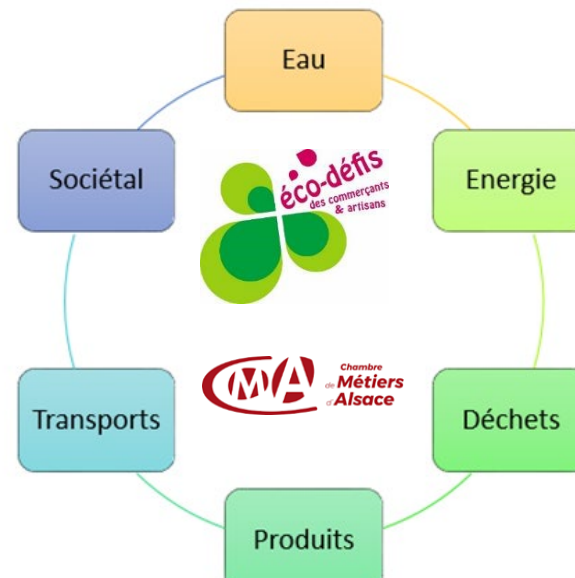


Interventions dans les centres de formation



+ prêt de machines de nettoyage des outils de peinture

Labellisation Eco-défis



Magasins bricolage





Plan d'action

7. Sensibiliser les particuliers

Appui sur réseau d'associations d'éducation à l'environnement

- Soutien financier : AAP Éducation à l'environnement
- Mise à disposition d'outils pédagogiques
- Parcours de 2 1/2 journées de sensibilisation/échanges sur l'eau en 2023

Poursuivre la communication sur les écogestes protecteurs de la ressource en eau





Plan d'action

7. Sensibiliser les particuliers

Thématique médicaments

- Approche OneHealth : projet européen URBACT (intégrer l'approche OneHealth dans les stratégies, politiques publiques et projets urbains)

Un environnement, une santé en Grand Est



[2023 - 2028]

- Projet « Définir une méthodologie de réduction des rejets médicamenteux d'un établissement de soins », retenu dans le cadre de l'AAP du PRSE4 Grand Est



URBACT



- Recherche de la liste facultative RSDE STEU



Plan d'action

8. Mettre en place des bonnes pratiques dans les services

- Diagnostic des services techniques : visite, recommandations, accompagnement dossier subvention AERM
- Outil (excel) d'identification des paramètres significatifs à partir des FDS (en construction)
- Achats durables : Appui sur le SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables)

Objectif 3 – Préservation des ressources naturelles et protection de la santé





Synthèse

Problématique des micropolluants

- Diversité des substances et des émetteurs
- Chimisme de notre société
- Manque de connaissance
- Un contexte économique difficile (prof. et citoyens)
- Des mesures coercitives peu nombreuses et difficiles à exécuter
- Un manque des seuils d'émissions sur lesquels s'appuyer

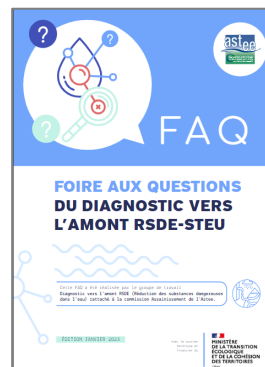
Mettre en place des solutions sur un territoire

- Actions essentiellement multisubstances
- Appui sur retours d'expériences d'autres collectivités
- Appui sur les acteurs du territoire et Agences de l'eau
- S'intégrer dans une perspective environnementale transversale



Ressources bibliographiques

- Projet LUMIEAU : www.strasbourg.eu/lumieau-stra
- Page OFB : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/15>
- Vidéo « Micropolluants dans l'eau : une emprise invisible » (https://www.youtube.com/watch?v=O0fG5nj4_wY)
- Vidéo « Une pollution invisible de l'eau » (<https://www.youtube.com/watch?v=l-Dc9GF-6pQ&feature=youtu.be>)
- Série vidéo sur sciences sociales « Method'eau » (<https://professionnels.ofb.fr/node/645>)
- Recueil d'outils/actions de communication : <https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2022-07/ IlsParlentMicropolluants-FichesDetaillees.pdf>
- Livrables de l'ASTEE (CCTP, FAQ, synthèse de recommandations, grille d'évaluation) : <https://www.astee.org/publications/synthese-de-recommandations-rsde-diagnostic-vers-lamont-etudes-et-diagnostic-3/>





► **Merci pour votre attention**

www.strasbourg.eu/lumieau-stra

LUMIEAU-STRA



Maxime Pomiès

Eurométropole de Strasbourg,

03 68 98 73 23

maxime.pomies@strasbourg.eu



Pour protéger nos eaux
contre les **micropolluants**

- choisir des produits plus naturels
- doser au plus juste
- se passer des substances inutiles



Plus de conseils pratiques pour y parvenir sur www.energie-environnement.ch

site : www.energie-environnement.ch





Le Plan Climat Air Energie Territorial est-il un levier pour mener une stratégie territoriale de réduction des micropolluants ?

Vendredi 22 novembre 2024



Entre Bièvre et Rhône
Virginie GARNIER

Avec le soutien de



Réseaux partenaires





Qu'est ce qu'un Plan Climat ?

C'est un projet de développement durable, un outil réglementaire. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.



Et la ressource en Eau ?

« Penser global, agir local »



Le Plan Climat de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ?

- *Premier PCAET, phase d'élaboration conforme mais des problématiques qui changent rapidement ... d'où l'intégration de la ressource en eau pour répondre aux besoins du territoire*
- *2022-2028 : plan d'actions*
- *Outil avec une nouvelle vision transversale pour atteindre des objectifs communs*



Baisser les consommations énergétiques
- 20 % soit 2 749 GWH



Augmenter la production d'énergie renouvelable
60 % soit 1 622 GWH



Baisser les émissions de GES de 33 %



Autonomie énergétique : couvrir 59 % des besoins du territoire



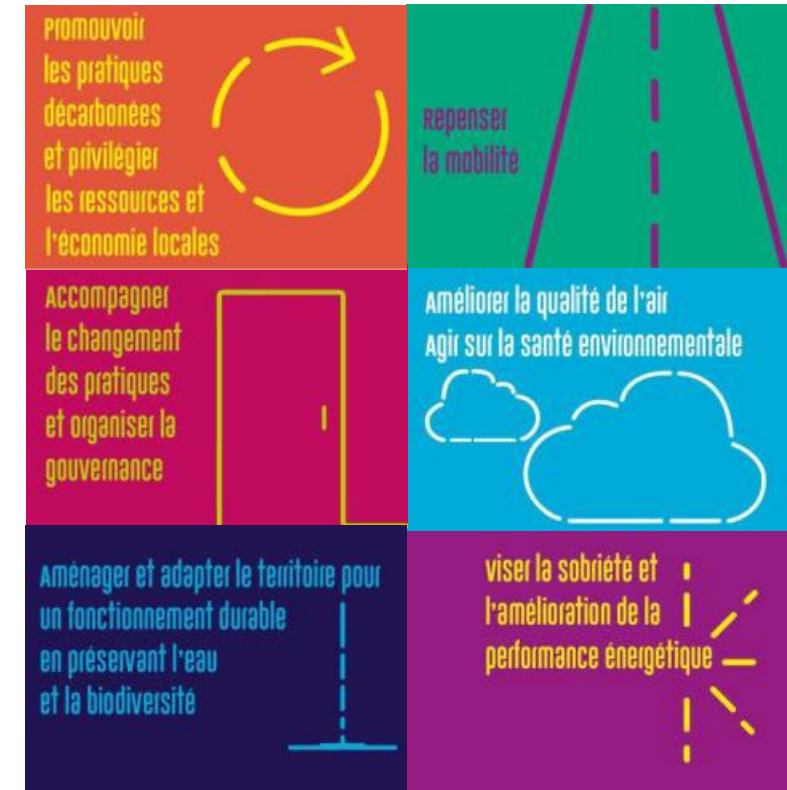
La place de la ressource Eau dans le Plan Climat d'EBER?

Une vision « ressource »

- *Axe 6 : aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable en préservant l'eau et la biodiversité*
- *Orientation 3 : Protéger la biodiversité et la ressource en eau*

Exemple :

- *Projet agroforesterie/hydrologie régénérative*
- *Etude filière niveau bas intrant dans les zones de captage (PAT)*





La place de la ressource Eau dans le Plan Climat ?







Un nouvel angle de vue ?

- *Axe 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées*
- *Orientation 1 : Développer la production ENR*

Exemples de projets transversaux :

Le prix de l'eau garantie par un projet PV/STEP ?

Le plan de sobriété eau des bâtiments communautaires

<p>Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales</p> 	<p>repenser la mobilité</p> 
<p>Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance</p> 	<p>Améliorer la qualité de l'air Agir sur la santé environnementale</p> 
<p>Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable en préservant l'eau et la biodiversité</p> 	<p>viser la sobriété et l'amélioration de la performance énergétique</p> 



Un outil qui amène une réflexion, des moyens pour prendre en compte la ressource en eau ?

- *Et si on abordait la thématique de l'eau pas que sous l'angle de la gestion, exploitation (régie de l'eau) ?*
 - *Exemple : hydrologie régénérative, actions de sobriété, géothermie ..*
- *L'adaptation au changement climatique devra prendre la ressource Eau parmi ses piliers*
 - *Exemples : infiltration à la parcelle, récupération d'eau pluviale, noues sur les routes de centralité*
- *Outil portant une stratégie qui touche tous les services de la communauté des communes amenant la prise en compte des facteurs environnementaux dans les actions régaliennes*



Le défi du PCAET, mobilisation des services, c'est faisable autrement !



Les leviers possibles dans la collectivité pour une prise en compte globale

Vendredi 22 novembre 2024



Grand Chambéry
Cyrille Girel

Avec le soutien de

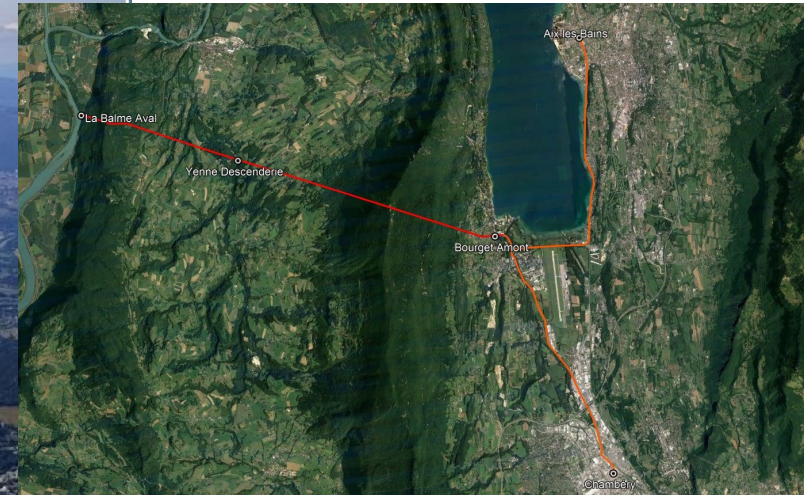


Réseaux partenaires





► Un territoire à multiples enjeux



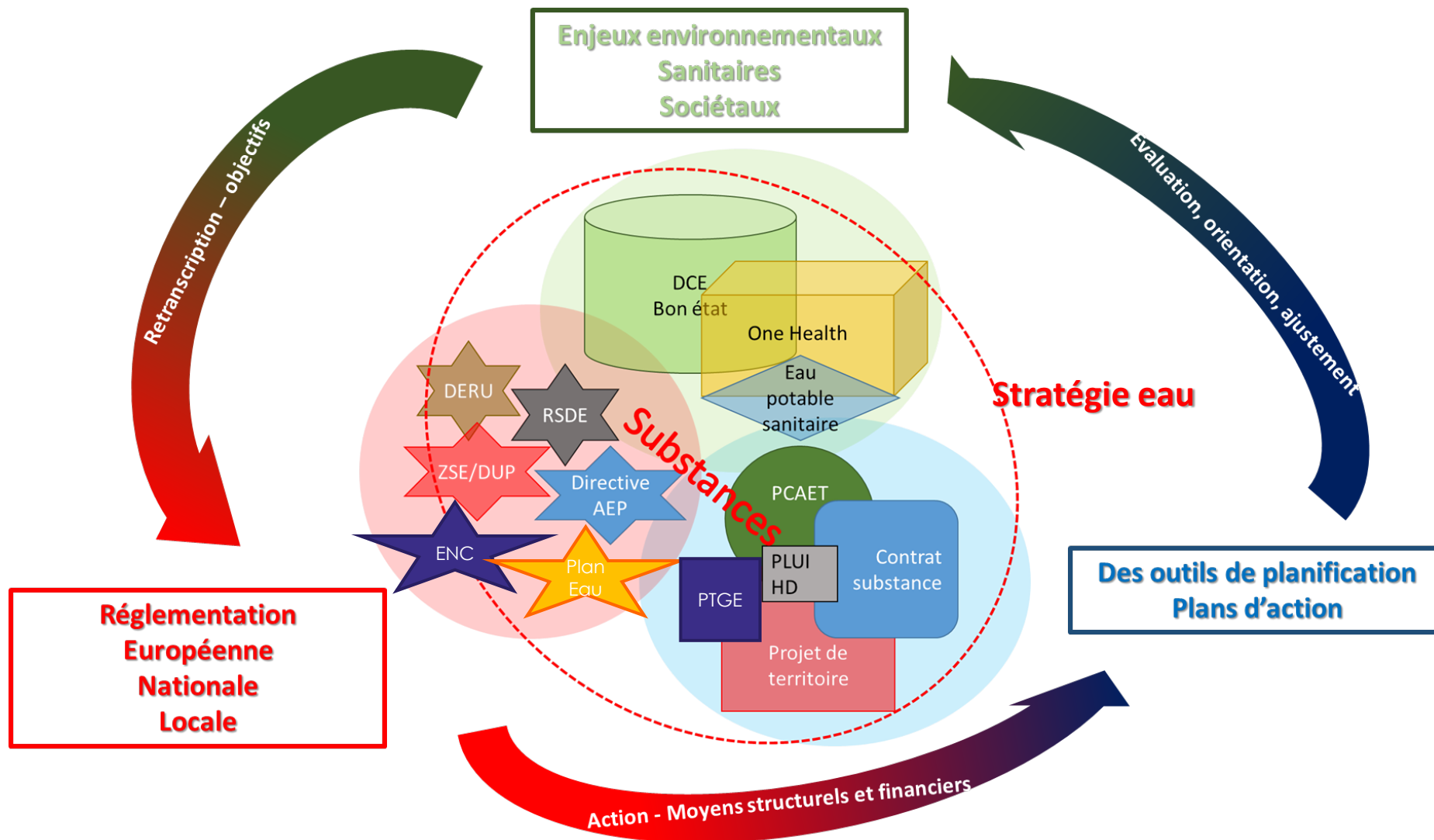
Copyright © / Crédit : Fabien Ponillon



► Les micropolluants, un enjeu transversal...



... à intégrer dans une stratégie « eau » globale



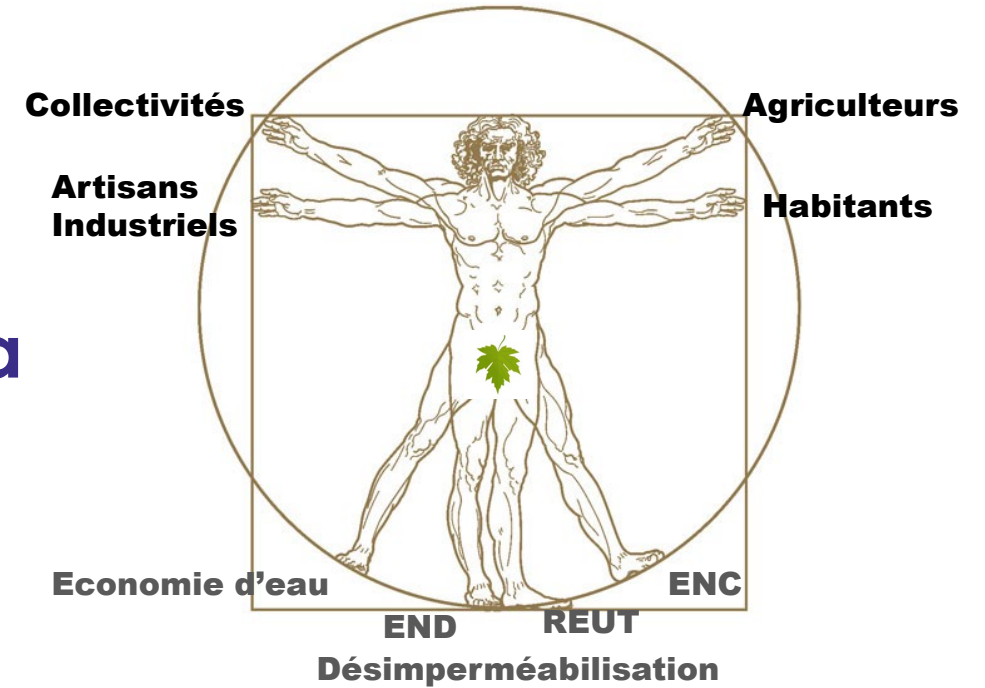


► Une organisation à repenser

du

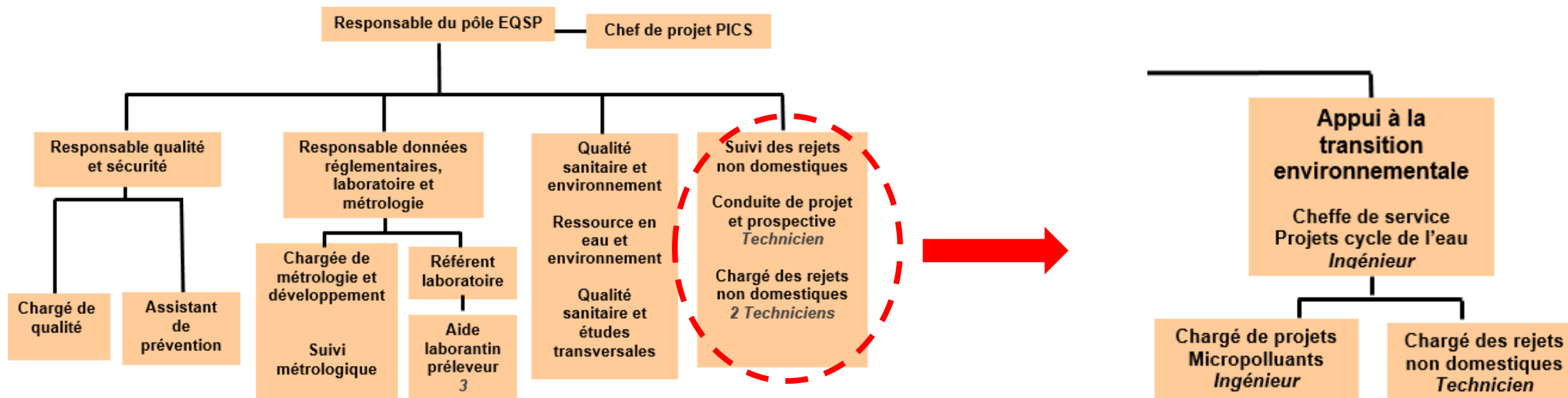


à la





Application au service END de Grand Chambéry





Les PFAS sur le territoire du Grand Lyon

Enjeux AEP, milieu et santé

Vendredi 22 novembre 2024

**MÉTROPOLE
GRAND LYON**

**Eau du Grand Lyon
Anne REVEYRAND (VP)
Frédéric PEILLON**

**Métropole de Lyon
Muriel FLORIAT**

Avec le soutien de



Réseaux partenaires





Plan de la présentation

- Introduction : Anne Reveyrand - Vice Présidente Régie
- La Problématique des PFAS dans le Sud de Lyon
- La Gouvernance Eau Potable
- Les actions menées



1- Introduction

Depuis mai 2022, une forte inquiétude des populations

Un sujet mal maîtrisé en 2022 : analyses, réglementation, connaissances.

Une forte mobilisation des élus pour interpeller l'Etat, les industriels

Une gouvernance eau potable spécifique

Une démarche inédite portée par la Métropole

Un territoire malheureusement en pointe sur le sujet





2- La Problématique des PFAS dans le Sud de Lyon

Près de 15 000 composés chimiques synthétiques

Utilisés depuis les années 1950 pour leurs **propriétés antiadhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes**

Préoccupation croissante des scientifiques pour leur mobilité et leur toxicité

Peuvent présenter un risque pour la santé: risque chronique c'est-à-dire lié à une exposition répétée et à long-terme.



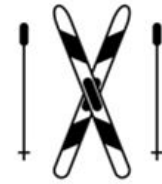
Composants pour emballages en papier et en carton alimentaires,



Mousses anti-incendie



Produits utilisés pour la photographie, la lithographie



Le fart utilisé sous les skis pour améliorer la glisse



Isolant pour fils électriques, câbles électroniques



Certains produits ménagers, agents imperméabilisants ou antitache dans l'industrie du textile (vêtements de pluie, moquettes et tissus d'ameublement),



Ustensiles de cuisine anti-adhésion, embouts buccaux de cigarette électronique, semelles de fers à repasser,



Lubrifiants et cires pour sols et voitures, dans la fabrication de cosmétiques, ou encore agents antibuée, antistatiques ou réfléchissants pour vernis et peintures



2- La Problématique des PFAS dans le Sud de Lyon

Des PFAS jusqu'à présent peu réglementés en France

Le cadre réglementaire a évolué début 2023

Limite de qualité fixée à 0,10 µg/L pour l'eau potable au 1er janvier 2023 pour la somme de 20 PFAS . De nouvelles normes attendues en 2025

Plan d'action Inter Ministériel

Limite sur les denrées alimentaires (règlement UE)

Arrêté ministériel sur les rejets en PFAS des industriels (28 PFAS)

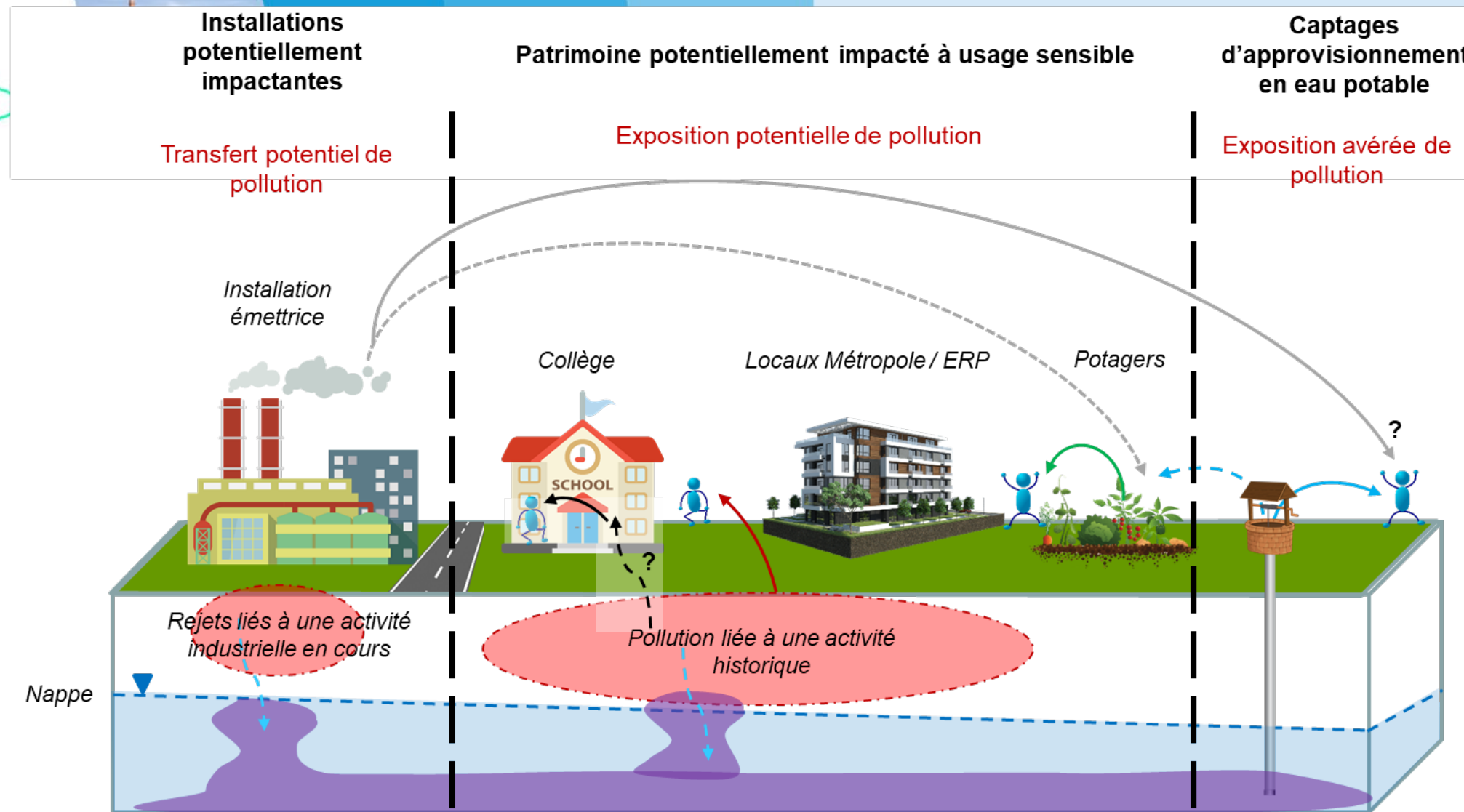




2- La Problématique des PFAS dans le Sud de Lyon

Les Compétences des différents acteurs

- L'ANSES surveille et évalue les risques sanitaires
- La DREAL inspecte les installations classées et analyse les rejets dans les milieux aquatiques
- L'ARS est en charge du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation
- La régie Eau publique du Grand Lyon suit la qualité de l'eau qu'elle distribue
- La Métropole de Lyon, autorité organisatrice eau potable, compétente en assainissement, GEPU et GEMAPI exerce la police de son réseau asst, a surveillé ses STEU ICPE (arrêté juin 2023) et a lancé une démarche pro-active de connaissance des pollutions PFAS multi-compartiments du cycle de l'eau.
- La Métropole de Lyon intervient aussi sur d'autres segments (sols pollués, déchets...)



Voies de transfert potentielles, via dépôt atmosphérique, infiltration vers les eaux souterraines, dégazage depuis les sols ou la nappe (à confirmer)

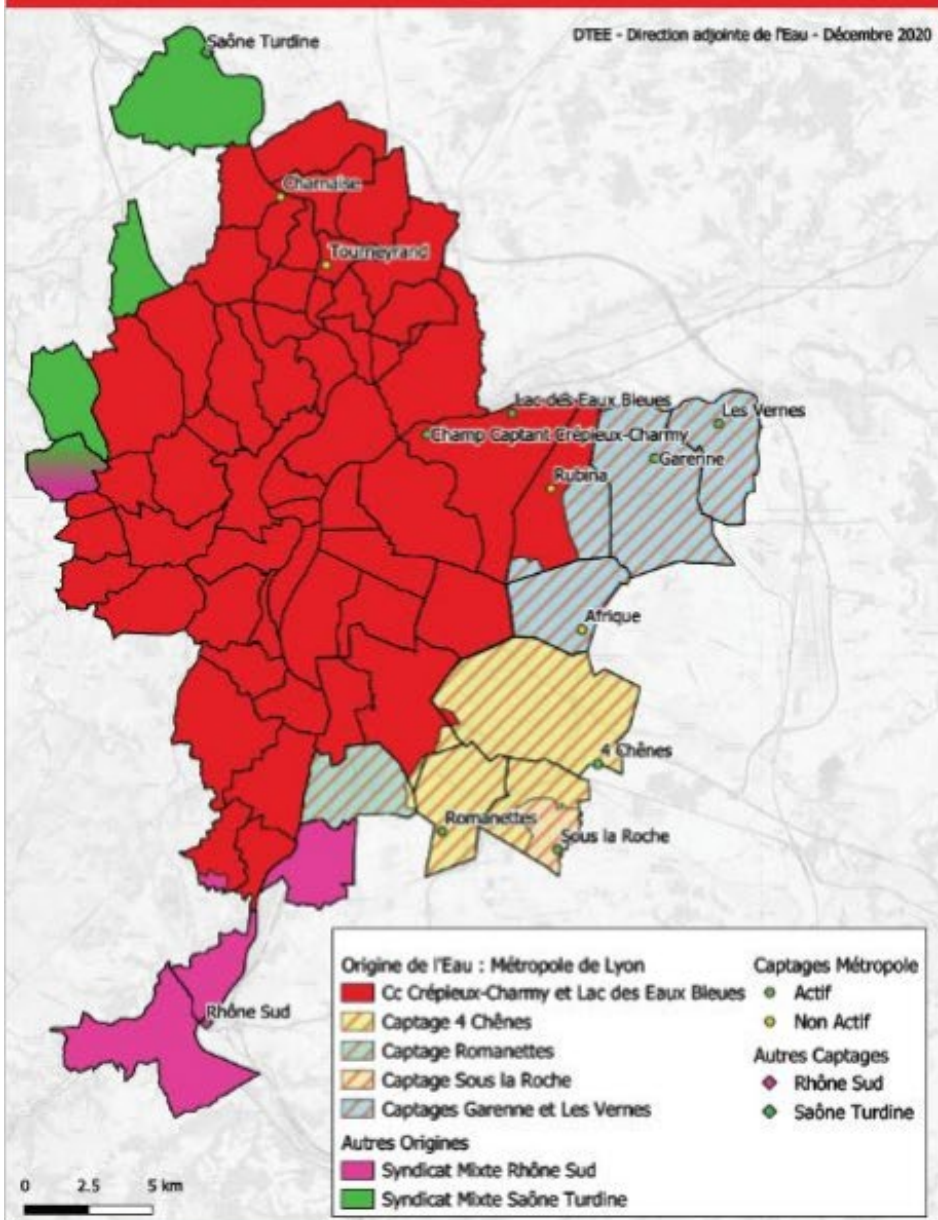
Voies d'exposition potentielles, via contact direct avec sols contaminés, ingestion eau, ingestion légumes contaminés via eau ou poussières, inhalation gaz et poussières.



Schéma Général AEP

Origine de l'Eau par captage

GRAND LYON
la métropole



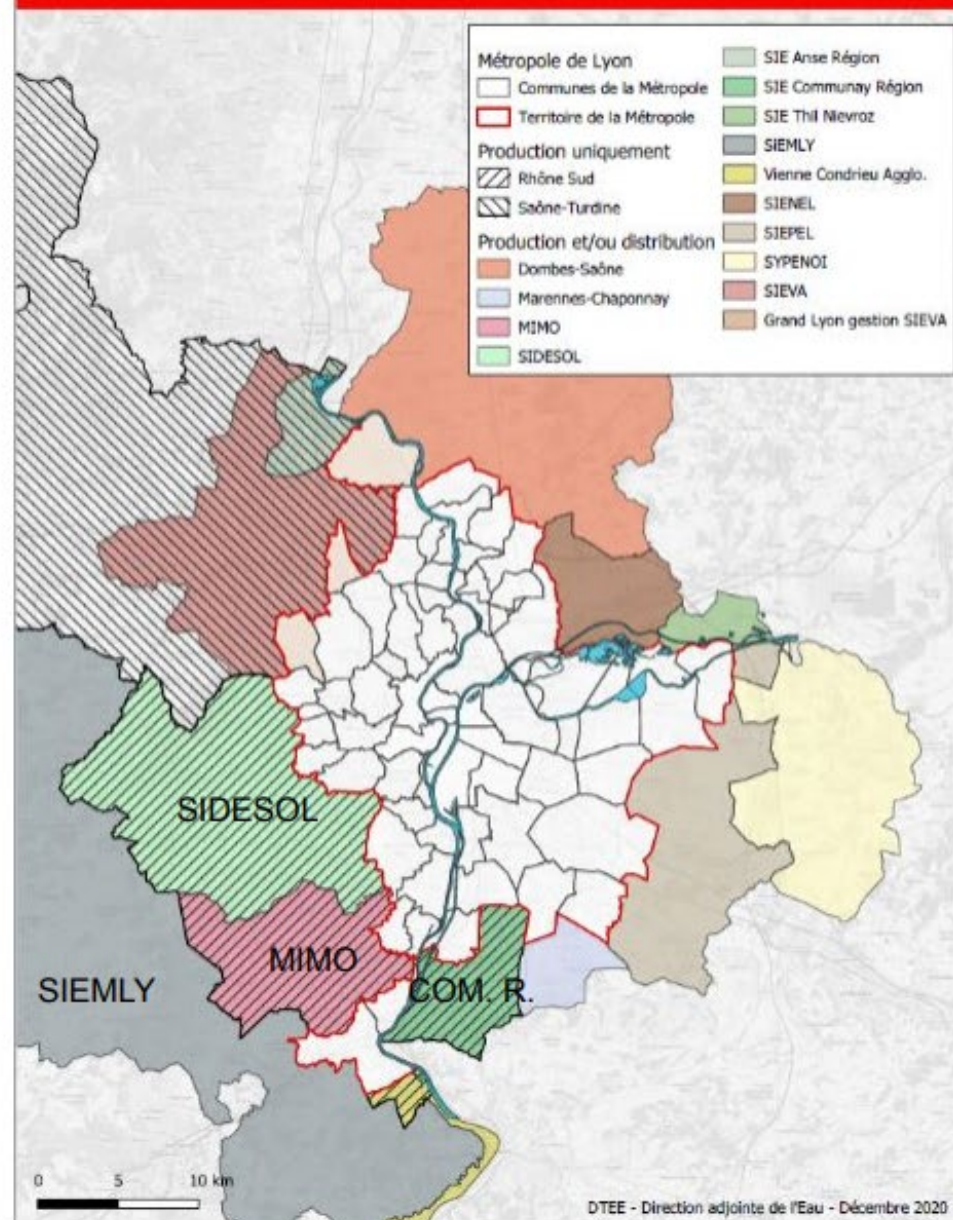
Cartes : Origine et Gouvernance de l'Eau Potable

Schéma Général AEP

La Gouvernance de l'eau potable

GRAND LYON
la métropole

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES





2- La Problématique des PFAS dans le Sud de Lyon

En 2023, plus de 350 contrôles

97% est conforme à la norme sur les PFAS

4 communes : 0,15 µg/L en moyenne sur les 20 PFAS - les 4 PFAS considérés comme les plus risqués* très inférieurs à 0,1 µg/L

L'ARS n'a pas décrété de restriction de l'usage de l'eau

Un plan d'action a été demandé aux Unités de Distribution





CONFÉRENCE ET SÉMINAIRE
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

3 - La Gouvernance Eau Potable

eau PUBLIQUE
DU GRAND LYON

MÉTROPOLE
GRAND LYON



Vienne
Condrieu
Agglomération





4 - La gouvernance eau potable

Une gouvernance adhoc depuis 2022

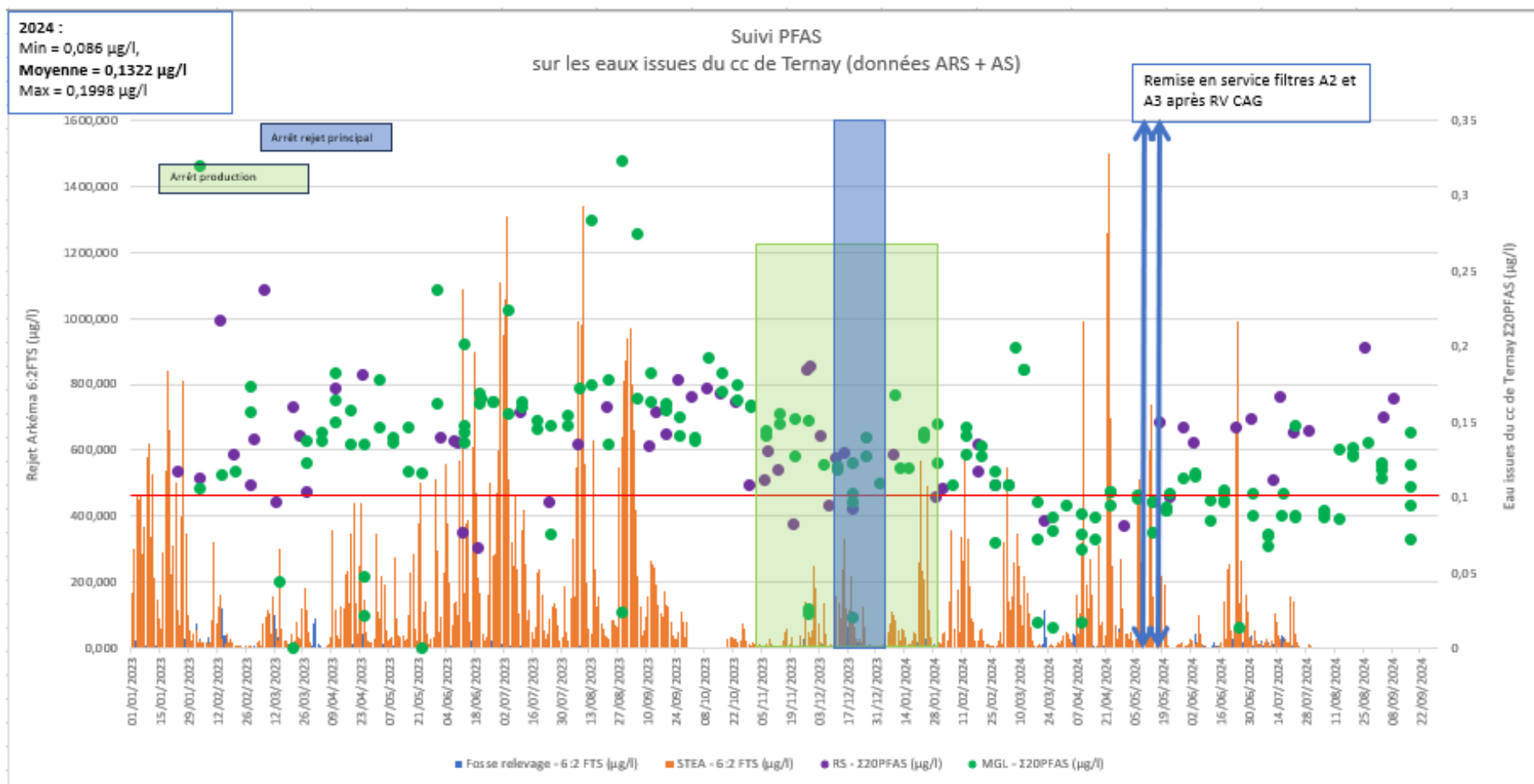
COTECH et COPIL trimestriel autour d'un plan d'action en 4 axes

- Connaître et mesurer : Suivi renforcé partagé
- Réduire à la source : Actions communes auprès des industriels et de l'Etat
- Agir pour respecter les seuils eau potable : etudes, interconnexion. traitement
- Communiquer





4 - Les actions menées : Axe 1 – connaître et mesurer





4 – Connaitre et mesurer les autres compartiments du cycle de l'eau

Etat des connaissances début 2024

Milieus aquatiques - GEMAPI

- Seul le PFOS est réglementé
- Présence au-dessus du seuil de 0,65 ng/l dans tous les ruisseaux suivis de la MDL

Assainissement – eaux usées STEU

- Suivi PFOS lors des campagnes RSDE 2018 (*réglementaire*): détecté sur 1 STEU
- Suivi PFOS dans les boues sur RSDE 2018 (*extra-réglementaire*): détecté sur 1 STEU (pas la même)
- Suivi PFOS (*réglementaire*) + PFHxA, PFBA, PFDA et PFHxS (*extra-réglementaire*) sur RSDE 2023 (sur 8 STEU): fréquence faible mais détection au moins 1 fois partout sauf sur 2 STEU moyennes

Assainissement – effluents non domestiques

- Suivi des 28 PFAS ICPE demandés par la DCE (*extra-réglementaire*) aux 167 industriels avec autorisation de rejet au réseau de la MDL

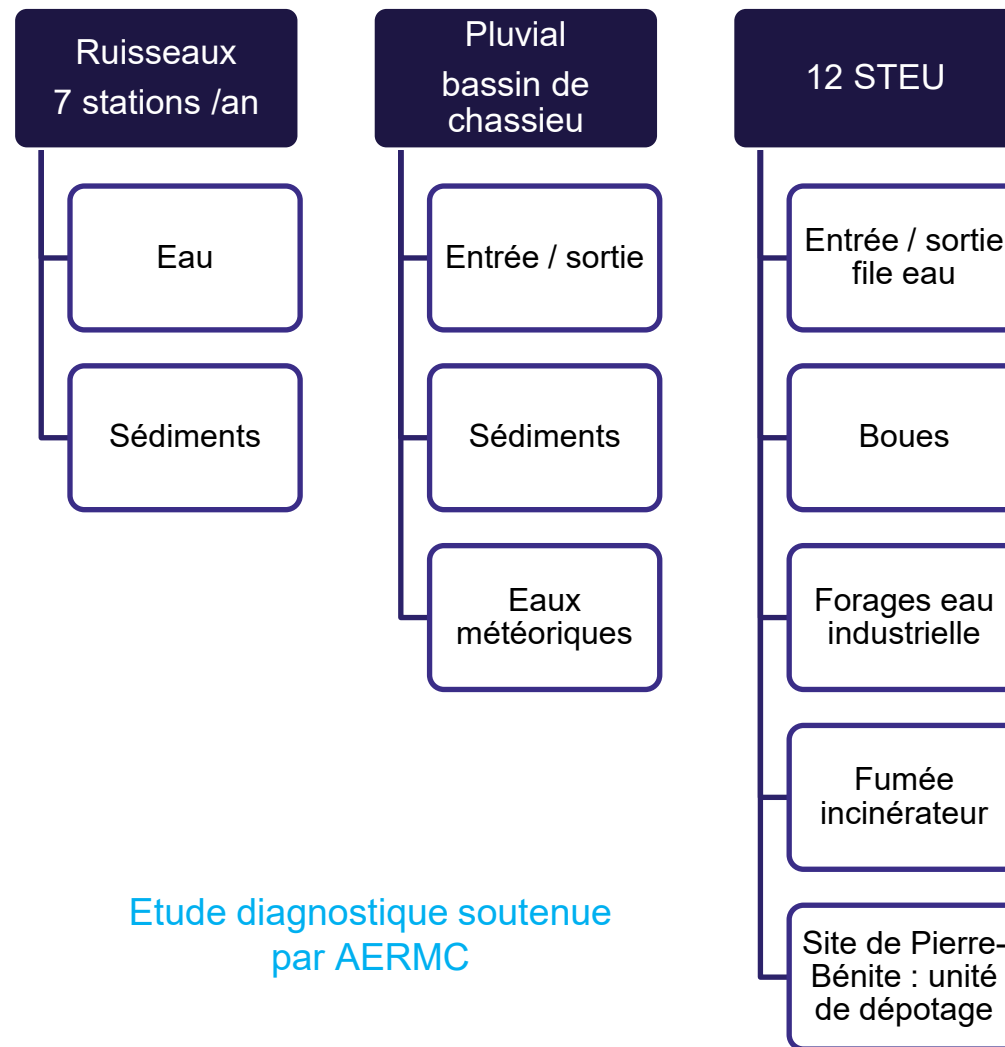


Stratégie de connaissance PFAS dans les différents compartiments du grand cycle de l'eau

Tous les compartiments « eau » semblent concernés + les données disponibles sont encore très partielles et ponctuelles

→ **stratégie ambitieuse pour créer des bases de données qui alimenteront de futurs travaux de recherche / décisions politiques**

- Stratégie multi-compartiments « cycle eau »
- Stratégie multi-paramètres - dans la mesure des compétences des labos:
 - 28 PFAS ICPE
 - 6:2 FTSA + 5:3 FTCA
 - AOF + fluor inorganique

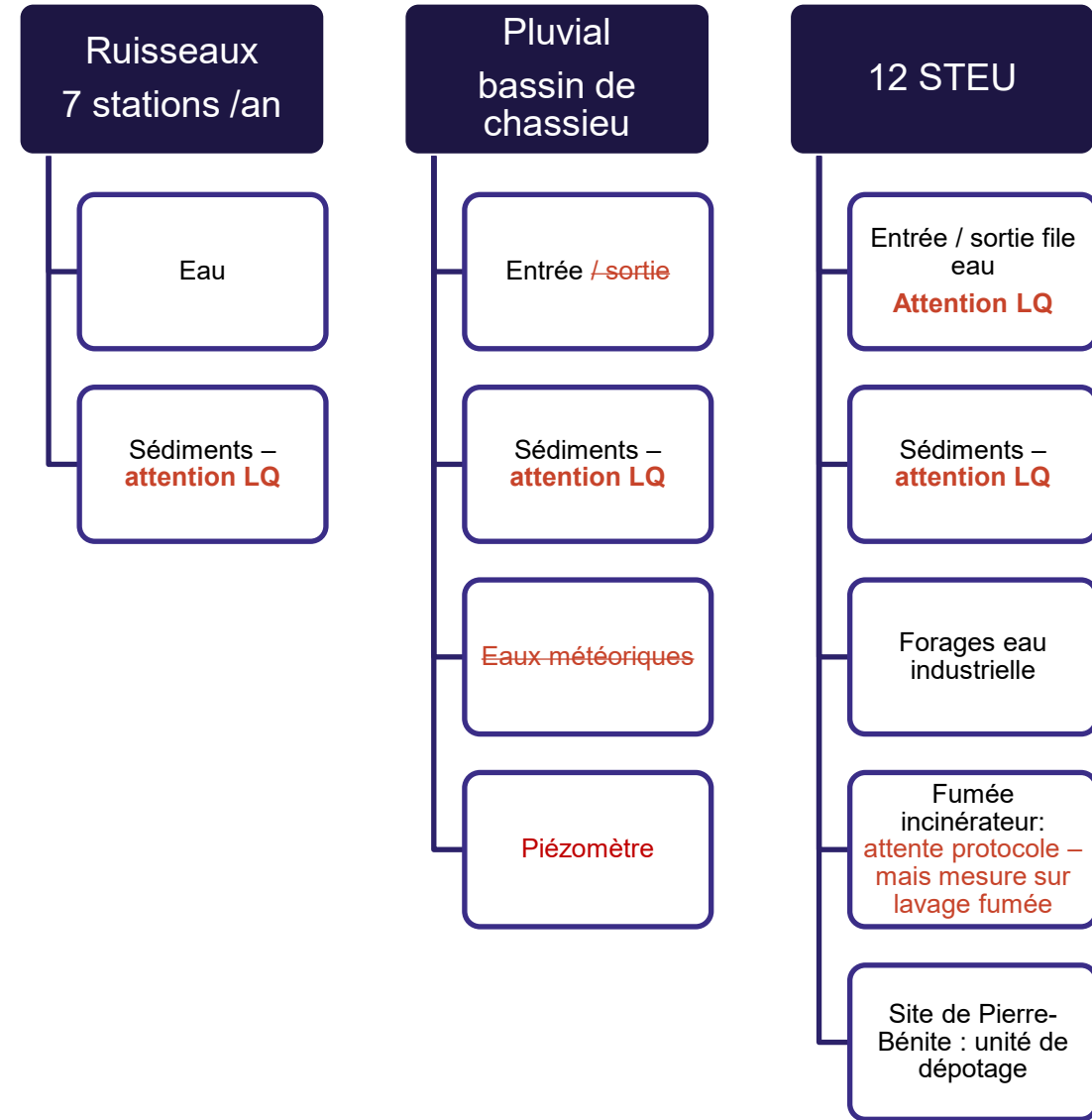




Stratégie de connaissance PFAS dans les différents compartiments du grand cycle de l'eau

→ stratégie ambitieuse pour créer des bases de données qui alimenteront de futurs travaux de recherche / décisions politiques - **actualisée**

- Stratégie multi-compartiments « cycle eau »
- Stratégie multi-paramètres - dans la mesure des compétences des labos:
 - 28 PFAS ICPE → **plutôt revenir sur les 20 PFAS eau potable dans les ruisseaux // à poursuivre sur EU/boues/sédiments avec LQ plus basses**
 - 6:2 FTSA (**à conserver mais avec LQ plus basses**)+ 5:3 FTCA (**arrêt du suivi probable**) + suivi TFA
 - AOF + fluor inorganique → **pas capable de l'interpréter**





4 - Les actions menées : Axe 2 – réduire à la source

Courriers communs Ministère de la santé, Préfecture ..

- Anticipation de la réglementation 2026
- Bleu de Matignon
- Plan d'action commun
- Référé expertise

Participation au comité des élus organisé par la Préfecture



4 – Réduire à la source : la démarche END

Dans le cadre de l'Axe 1 du plan micropolluants

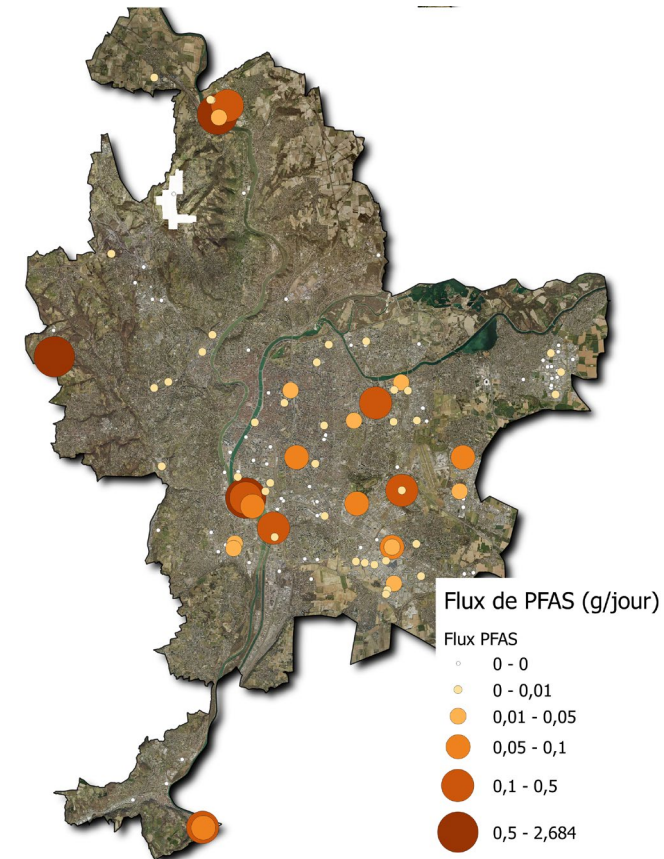
Les **210** établissements autorisés, sujets à autosurveillance, ont fait l'objet d'une demande d'analyse: RSDE STEU + 28 PFAS (comme une ICPE)

Les PFAS sont mesurés 45% du temps dans les rejets d'eaux usées des établissements testés

Les établissements producteurs ont été identifiés et font l'objet d'action de réduction à la source.

Les origines supputées sont :

- Process ;
- Forage (pollution du sol) ;
- Exercice incendie
- ...





4 - Les actions menées : Axe 3

Plan d'action (Phase 1- interco de secours)

- Mise en œuvre de l'interconnexion entre la Métropole et le SMEP Rhône SUD au niveau de St Genis Laval pour 2000 m³/j (sur 10 heures, soit 200 m³/h).
- Mélange dans le réservoir de la Côte avec les eaux issues de la nappe du garon.
- Cette dilution doit permettre de passer sous les 100 ng/l.
- Les eaux mélangées seront ensuite injectées dans le réseau de distribution du SIDESOL (Marcy deviendra alors conforme comme les autres communes).
- Coût investissement : 100 K€HT à la charge de Rhône Sud
- Dossier demande d'aide Agence de l'Eau (en cours d'instruction)
- Avancement au T2 2024 : Mise en service le 7 juin 2024
- T3 2024 : Modification de maillage sur le réseau du SIDESOL
- Mise en oeuvre effective du mélange en septembre 2024
- Convention de vente d'eau





4 - Les actions menées : Axe 3

Plan d'action envisagé (Phase 2 - Travaux usine Rhone Sud)

- Usine de Rhône Sud : L'interconnexion devrait permettre de soulager l'usine de 2000 m³/j.
- Les travaux doivent permettre de renouveler en continu les charbons actifs. Ils pourraient commencer en avril 2025 et l'objectif serait une mise en conformité fin 2026
- Dépôt du dossier d'aide AERMC
- Négociation en cours sur le marché travaux usine de Ternay
- Planning prévisionnel respecté
 - Signature marché fin 2024
 - Démarrage des travaux : Printemps 2025
 - Durée des travaux : 18 mois





4 - Les actions menées : Axe 3

Plan d'action envisagé (Phase 3- Interconnexions dans le cadre des Schémas Directeurs)

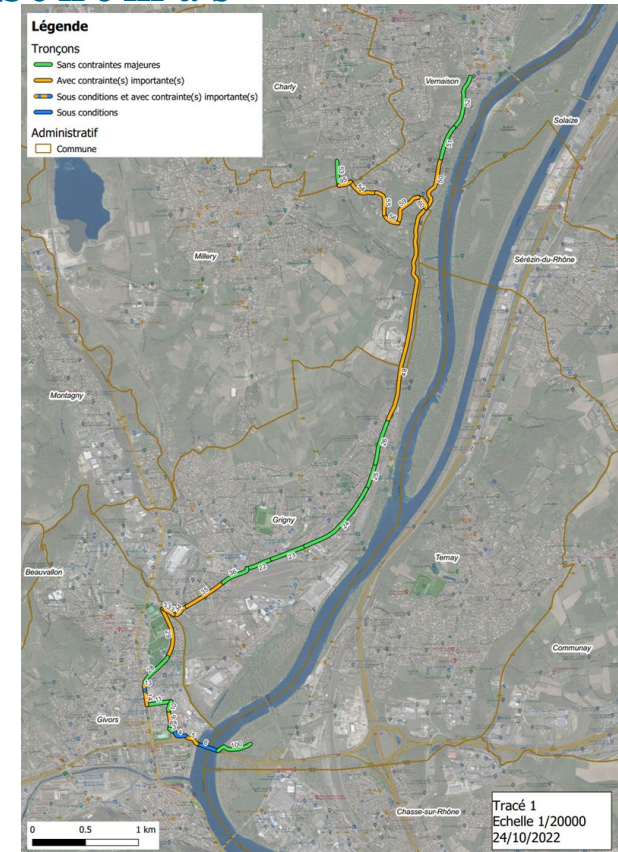
- Travail sur les interconnexions entre les entités
- Dans le cadre des schémas directeurs des syndicats - 2024/2025
- Après une analyse financière approfondie

Avancement au T2 2024 : Rencontre des équipes en charge des SDAEP

Rencontre Rhone Sud SIEMLY en juin 2024

Evaluation des besoins/ressources à l'été 2024

Etudes des solutions techniques juin 2025





Zoom sur les autorisations de rejet des ISDnD

Vendredi 22 novembre 2024

CC Dombes Saône Vallée
Christel SEBASTIAN
Clermont Auvergne Métropole
Anthony GUERRIN



Avec le soutien de



Réseaux partenaires





► Zoom sur les autorisations de rejet des ISDnD

Définition d'une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux

Problématiques autour de la gestion des eaux

Réglementation et actualités

Retour d'expériences

ISDnD en exploitation: Clermont Auvergne Métropole

ISDnD en post-exploitation: Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Conclusions et points de vigilance

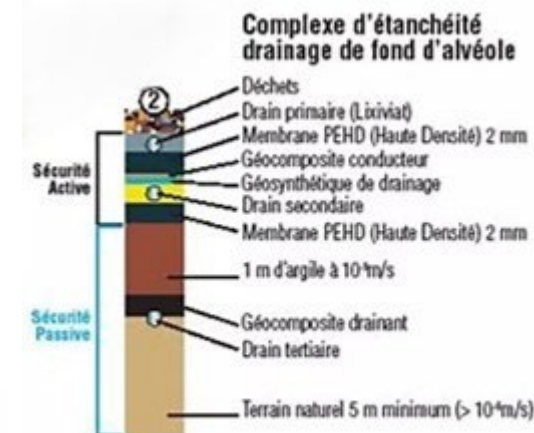
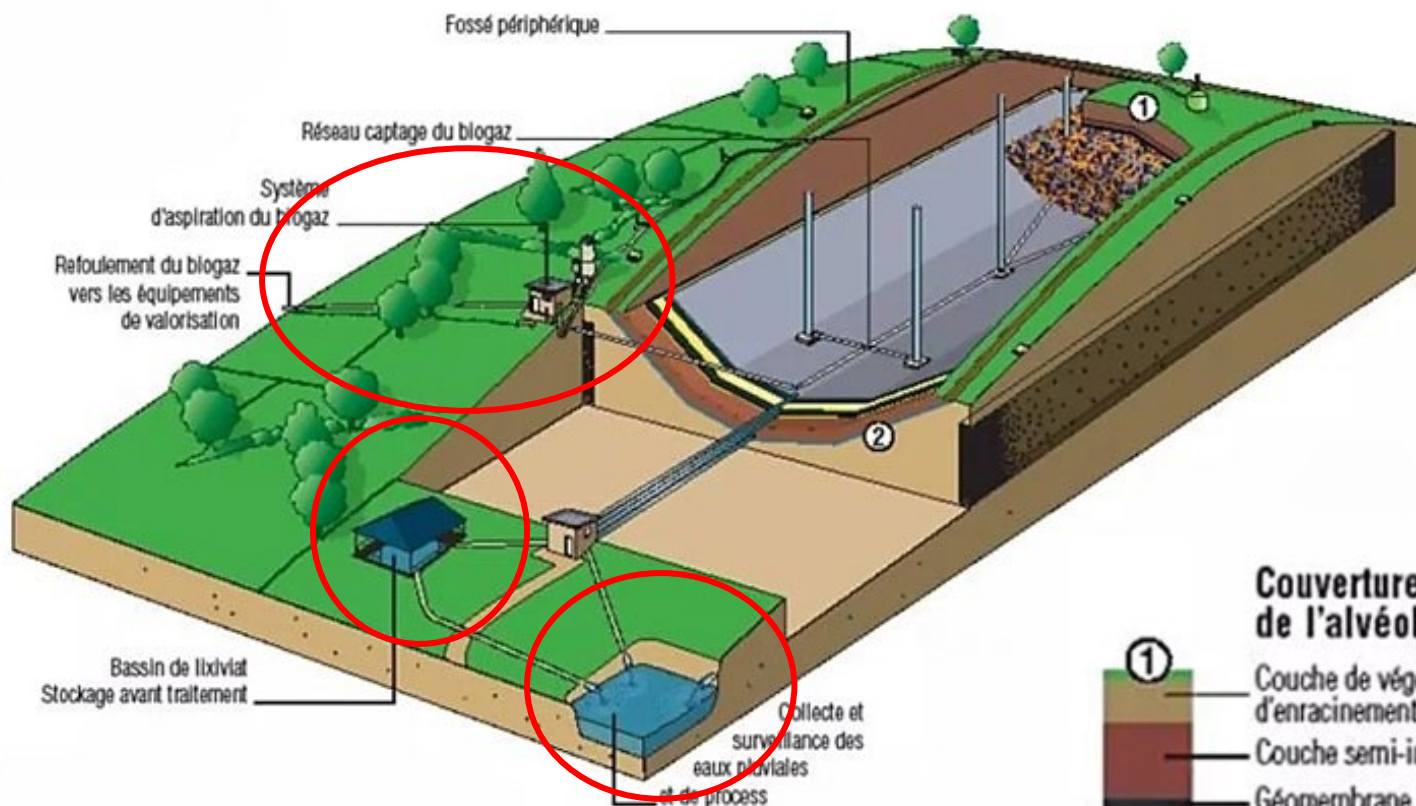


Installation de Stockage de Déchets non Dangereux

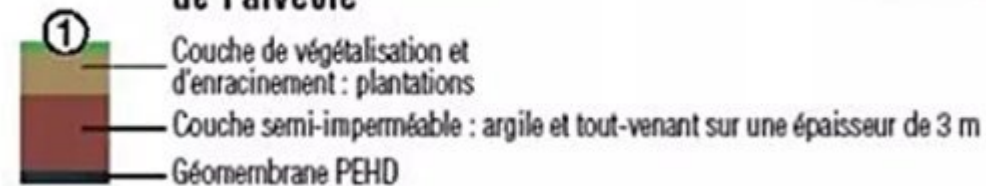
Définition

(AM du 15 février 2016)

Installation d'élimination de **déchets non dangereux** par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre



Couverture supérieure de l'alvéole





Réglementation

Code de l'Environnement

Les ISDND doivent répondre aux dispositions générales du Code de l'Environnement en tant qu'ICPE. (rubriques 2760 et 3540)

Prévention des Risques : mesures pour prévenir les risques d'accidents ou de pollution, incluant des plans de gestion des effluents pour minimiser leur impact sur l'environnement.

Autorisation et Enregistrement : Les ICPE doivent obtenir une autorisation ou un enregistrement selon la gravité des risques ou des inconvénients que leur exploitation peut présenter. Les ISDND sont soumises au régime de l'Autorisation (pas de tonnage de traitement minimum)

Rejets et Prélèvements : Les ICPE doivent respecter les prescriptions réglementaires fixées par le préfet concernant les rejets et prélèvements dans le milieu aquatique.

Surveillance et Contrôle : Les ICPE sont tenues de surveiller régulièrement leurs émissions et de les déclarer aux autorités compétentes. Des contrôles périodiques peuvent être effectués pour vérifier la conformité aux normes

Réhabilitation des Sites : À la fin de leur exploitation, les ICPE doivent réhabiliter les sites pour éviter toute pollution résiduelle et permettre une utilisation future sûre des terrains



Réglementation

Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, *modifié par arrêté du 7 août 2023*

- Prescriptions sur l'étanchéité des casiers, le drainage des lixiviats et la stabilité des structures.
- Obligations de collecte et **traitement** des lixiviats et des eaux de ruissellement.
 - ✗ Pour les installations nouvelles obligation de traitement à la source
 - ✗ Uniquement en cas de défaillances ponctuelles des traitements prévus : traitement dans une installation autorisée à recevoir ce type d'effluents.
- Surveillance continue et contrôles réguliers pendant l'exploitation.
 - ✗ Volume de lixiviats (mensuel)
 - ✗ Composition des lixiviats (trimestriel)
- Obligations de collecte et **traitement** des lixiviats et des eaux de ruissellement.
- Dispositions pour la fermeture et la réhabilitation des sites après exploitation.
 - ✗ Couverture étanche des casiers et drainage des eaux de ruissellement
 - ✗ Programme de surveillance des rejets suivi long terme (semestriel)



Réglementation : valeurs limites

ANNEXE 1 (AM 15/02/16) : Critères minimaux applicables aux rejets d'effluents liquides dans le milieu naturel

3 - Autres substances dangereuses entrant dans la qualification de l'état des masses d'eau			
Autres substances de l'état chimique			
Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)*	117-81-7	6616	25 µg/l
Acide perfluorooctanesulfonique et ses dérivés* (PFOS)	45298-90-6	6561	25 µg/l
Quinoxifène*	124495-18-7	2028	25 µg/l
Dioxines et composés de type dioxines* dont certains PCDD, PCDF et PCB-TD	-	7707	25µg/l
Aclonifène	74070-46-5	1688	25 µg/l si le rejet dépasse 1 g/j
Bifénox	42576-02-3	1119	25 µg/l si le rejet dépasse 1 g/j
Cybutryne	28159-98-0	1935	25 µg/l si le rejet dépasse 1 g/j
Cyperméthrine	52315-07-8	114025	25 µg/l si le rejet dépasse 1 g/j

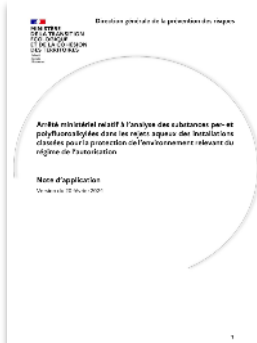
Hexabromocyclododécane* (HBCDD)	3194-55-6	7128	25 µg/l
Heptachlore* et époxyde d'heptachlore*	76-44-8/ 1024-57-3	7706	25 µg/l
« Nonylphénols* »	84-852-15-3	1958	25 µg/l »
Polluants spécifiques de l'état écologique			
Arsenic et ses composés (en As)	7440-38-2	1369	100 µg/l si le rejet dépasse 0,5 g/j
Autre polluant spécifique de l'état écologique à l'origine d'un impact local	-	-	- NQE si le rejet dépasse 1 g/j, dans le cas où la NQE est supérieure à 25µg/l - 25 µg/l si le rejet dépasse 1 g/j, dans le cas où la NQE est inférieure à 25µg/l



Réglementation

Arrêté ministériel du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des PFAS dans les rejets aqueux des ICPE soumises à autorisation

- Objectif: **améliorer les connaissances** sur les rejets aqueux de secteurs industriels soumis à **autorisation**.
 - *Fabrication de produits chimiques, traitement textile, traitement de surface, papeterie, station d'épuration industrielles ou mixtes, traitement, élimination et stockage souterrain de déchets dangereux et non dangereux.*
- Réalisation des campagnes par des organismes accrédités.
 - × *Trois analyses mensuelles consécutives sur les points de rejet aqueux*
 - × *Bilans 24h, proportionnel au débit, flacons PE*
 - × *Phase aqueuse et particulaire*
- Paramètres à analyser.
 - × *Quantité totale de PFAS présents dans les rejets (méthode indiciaire par adsorption du fluor organique AOF)*
 - × *Concentrations des 20 substances spécifiques de la directive européenne EDCH du 16 déc. 2020*
 - × *Concentrations des autres substances listées par l'exploitant susceptibles d'être présentes*
- Transmission des résultats.
 - × *À la DREAL, le dernier jour du mois suivant chaque campagne d'analyse mensuelle*
 - × *Par GIDAF*





Retour d'expériences: Clermont Auvergne Métropole





Quelles problématiques sur les rejets

Situation actuelle

- Effluents chargés en **Azote, arsenic et minéraux**
- Entartrage de la conduite de rejet
- Volume rejetés faibles : environ 20000 m³/an

Analyse des lixiviats		
Paramètre	Unité	
Conductivité	μS/cm	4000 à 7000
Chlorures	mg/l	1100 à 2100
Calcium	mg/l	130 à 260
TAC	mg/l	150 à 200
Arsenic	μg/l	400 à 1300

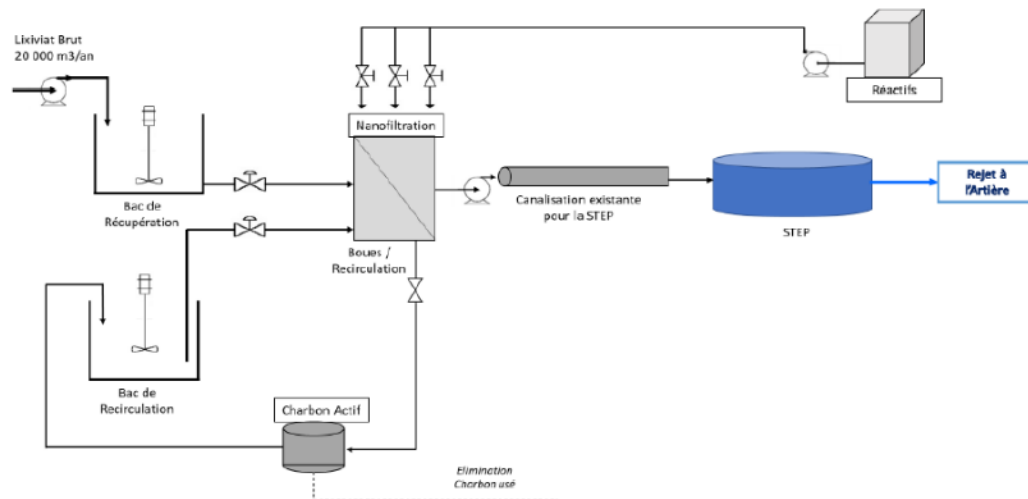




Quelles problématiques sur les rejets

Situation future

- Installation d'une unité de traitement complète nanofiltration ou osmose inverse

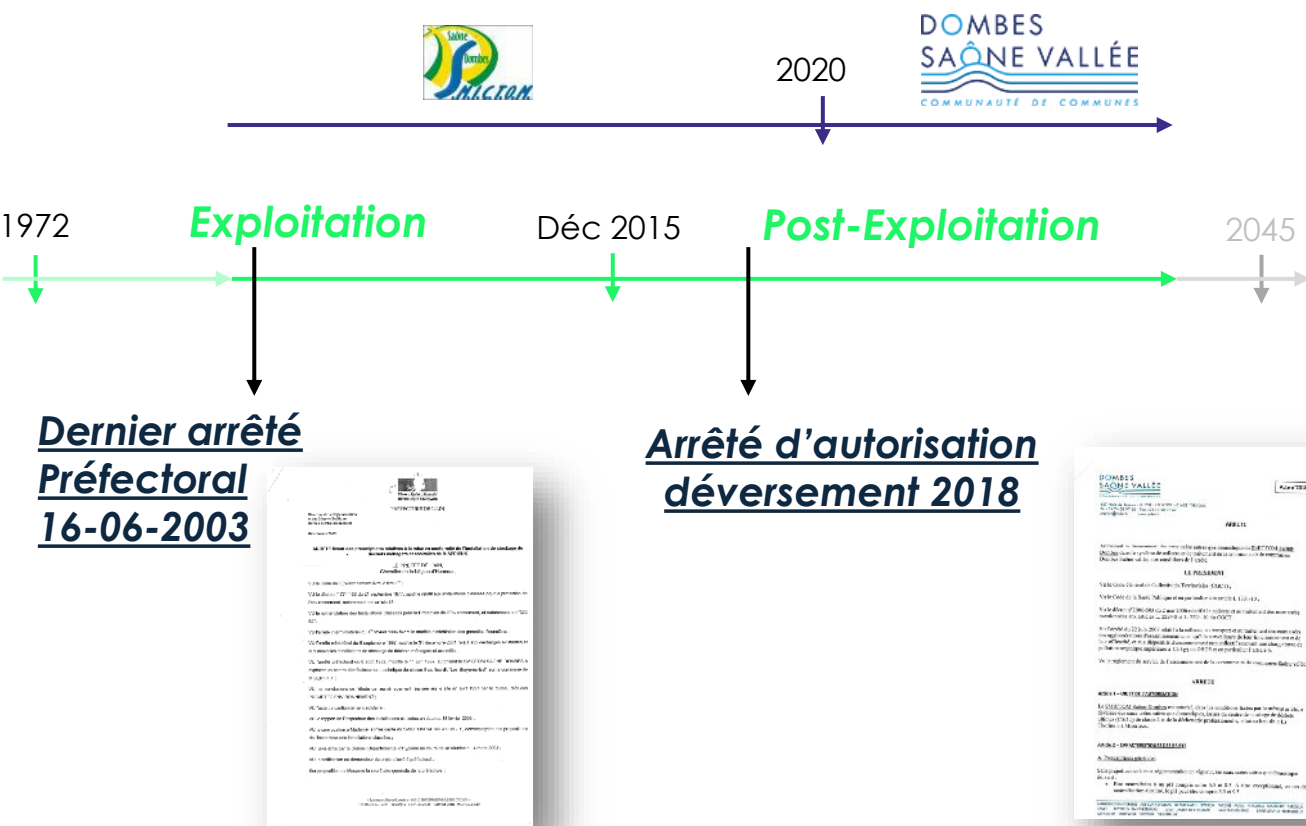


- Des rejets qui pourrait être compatibles avec le milieu naturel ??

Paramètre	Unité	Rejets essais
pH		6,9
COT	mg/l	1,3
NTK	mg/l	21,3
NGL	mg/l	21,4
NH4	mg/l	21
CN libres	mg/l	<0,002
Phénols	mg/l	<0,01
Pt	mg/l	<0,05
DCO	mg/l	5
DBO	mg/l	<1
Cr VI	mg/l	<0,005
F	mg/l	<0,02
MES	mg/l	2,4
Al	mg/l	<0,05
As	mg/l	<0,01
Cd	mg/l	<0,0002
Cr	mg/l	<0,004
Cu	mg/l	<0,004
Sn	mg/l	<0,03
Fe	mg/l	<0,04
Mn	mg/l	<0,002
Hg	µg/l	<0,1
Ni	mg/l	<0,01
Pb	mg/l	<0,005
Zn	mg/l	<0,004
AOX	mg/l	<0,010
HCT	mg/l	<0,05

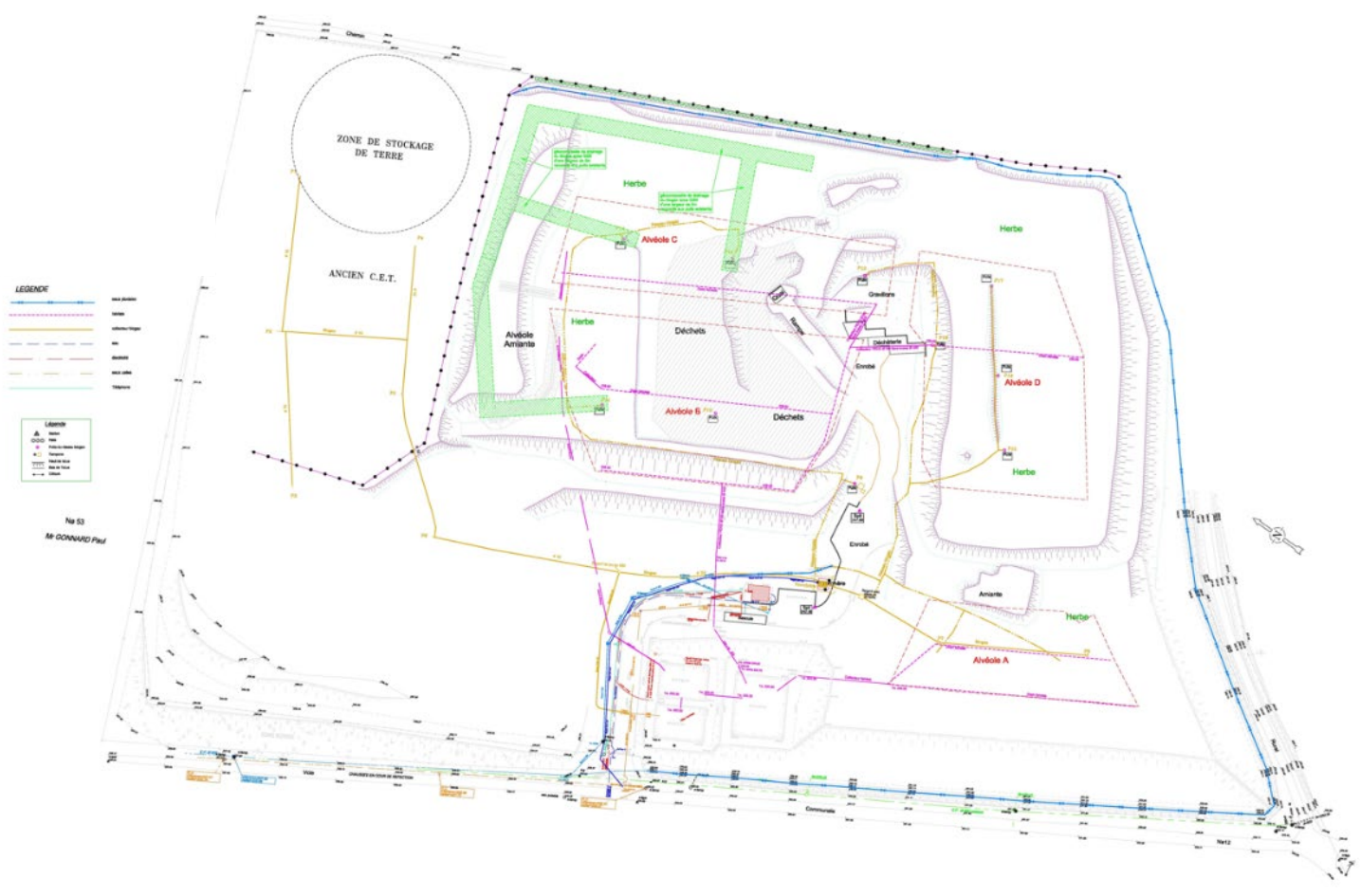


Retour d'expériences : Communauté de Communes Dombes Saône Vallée





► Elements principaux de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux



Casier de 1,2 ha subdivisé en 4 alvéoles (OM et encombrants)
Casier pour déchets résidus d'amiante lié

Réseau de biogaz (6 puits) et torchère

Système de collecte et stockage des lixiviats

Système de collecte et stockage des eaux de ruissellement



Prescriptions en post-exploitation

- Suivi post-exploitation sur 30 ans
 - Biogaz
 - Eaux souterraines
 - Lixiviats
 - Eaux de ruissellement



- Mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site
- Bilan quinquennal en post-exploitation avant arrêté préfectoral spécifique
- Renouvellement de l'arrêté d'autorisation de déversement



Gestion des eaux de ruissellement

- Réseau eaux pluviales de voiries
- Bassin de rétention des eaux pluviales d'environ 100 m³
- Suivi des paramètres : pH et conductivité, prélèvement ponctuel
- Post-exploitation: entretien bassin de rétention et réseau d'eaux pluviales à curer





Gestion des lixiviats

- Traitement des lixiviats

- Lagunage (3 bassins en série : 1 bassin de 600 m³ et 2 bassins de 150 m³)
- Régulation du débit de rejet par vanne automatique

- Suivi de la qualité des rejets

- Mesure du débit en continu (Venturi + sonde US + rapatriement des données horaires)
- Paramètres réglementaires : analyses trimestrielles

- Post-exploitation

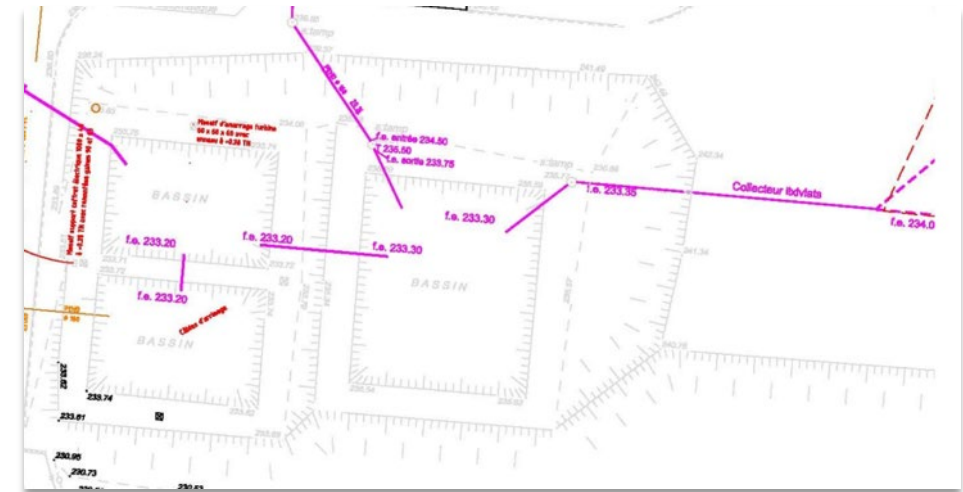
- Autosurveillance des rejets
- Vidange et curage des bassins
- Gestion des eaux de vidange et des boues





Gestion des lixiviats

- Qualité des rejets
 - Respect général des normes de rejet END
 - Sauf [NTK] et conductivité
 - Débit de rejet = 12 m³/j soit 4380 m³/an (1% Qentrée steu)
- AP complémentaire recherche PFAS (avril 2024)
- Diagnostic amont - RSDE 2022 steu intercommunale
(substances significatives: PFOS, BaP, Cu, DEHP)





Conclusions

- ISDnD: Exploitation et post-exploitation régies par le Code de l'Environnement
- Autorisations de déversement si raccordement au réseau d'eaux usées
- Suivi de la qualité des rejets à poursuivre en post-exploitation
- Quid du rejet au milieu naturel après traitement (eaux superficielles, infiltration)
- Application des évolutions réglementaires (PFAS)
- Gestion transversale
 - Inter-services d'une collectivité (déchets, assainissement, services techniques)
 - Collectivité – syndicat de traitement de déchets



Gestion des activités non domestiques : consolidation de l'organisation et des moyens

L'expérience de Loire Forez Agglomération

Vendredi 22 novembre 2024

**Emmanuelle Redon
et Margot Trinel**



Etienne Cholin



Avec le soutien de



Réseaux partenaires





INTRODUCTION

- Constats / questions de LFA et démarche engagée
- Réflexions sur le service non domestique

REX – FOCUS SUR 3 ASPECTS :

- Prioriser les tâches et les établissements, en cibles et en nombre
- Impliquer chacun à son niveau dans la collectivité
- Formaliser la relation à l'entreprise, pour chaque étape



INTRODUCTION





Quelques chiffres

Loire Forez agglo

113000 habitants - 87 communes - 161 step - 1700 km de réseaux

Cycle de l'eau

3 services : Rivières – Eau potable – Assainissement

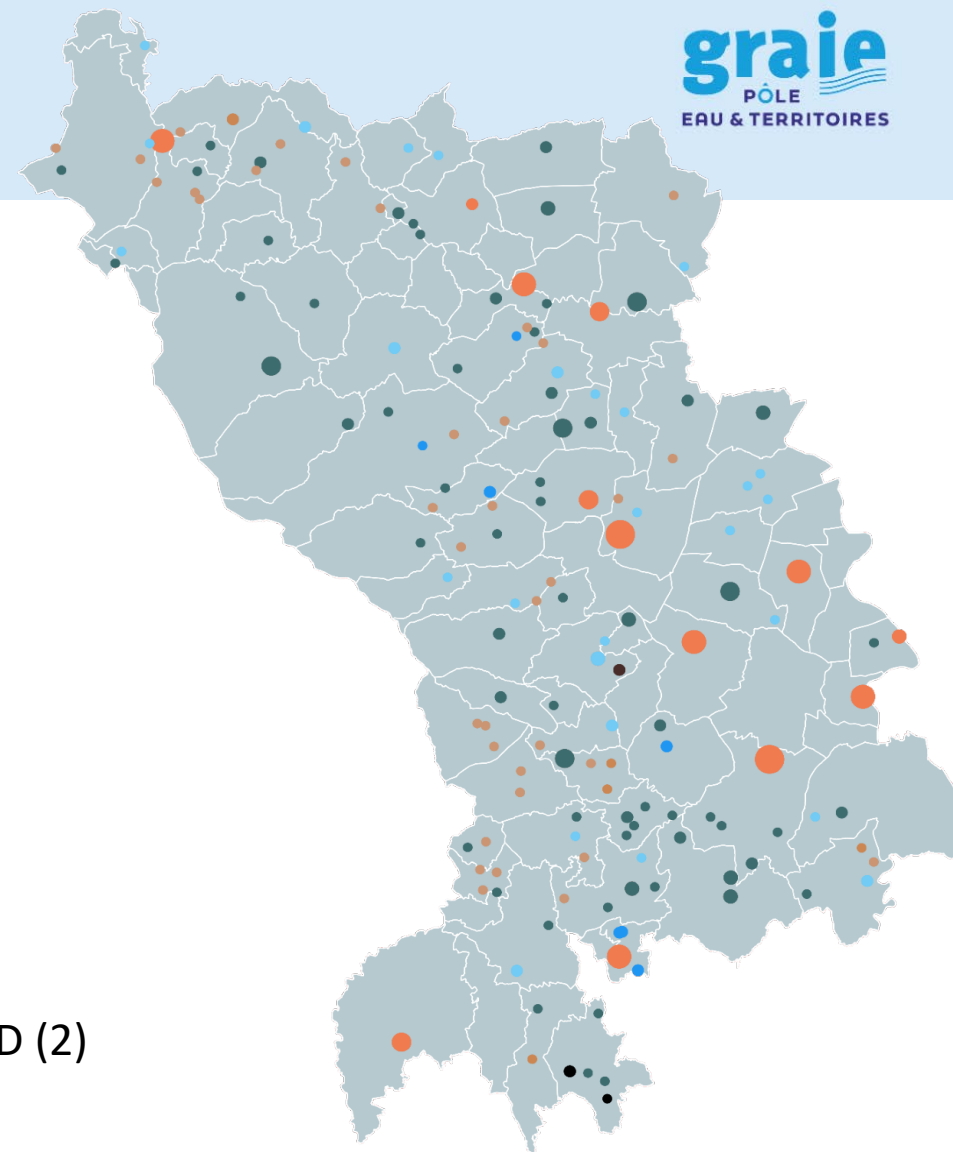
Service assainissement

8 cellules : STEP (6) - RESEAUX (6) - MAINTENANCE (4) - SPANC (4)

EAUX PLUVIALES (2) - DIAG PERMANENT SIG (2) - SECRETARIAT (3) - EUND (2)

Cellule EUND

Emmanuelle présente depuis fin 2015 et Margot arrivée en 2023



Filière de traitement

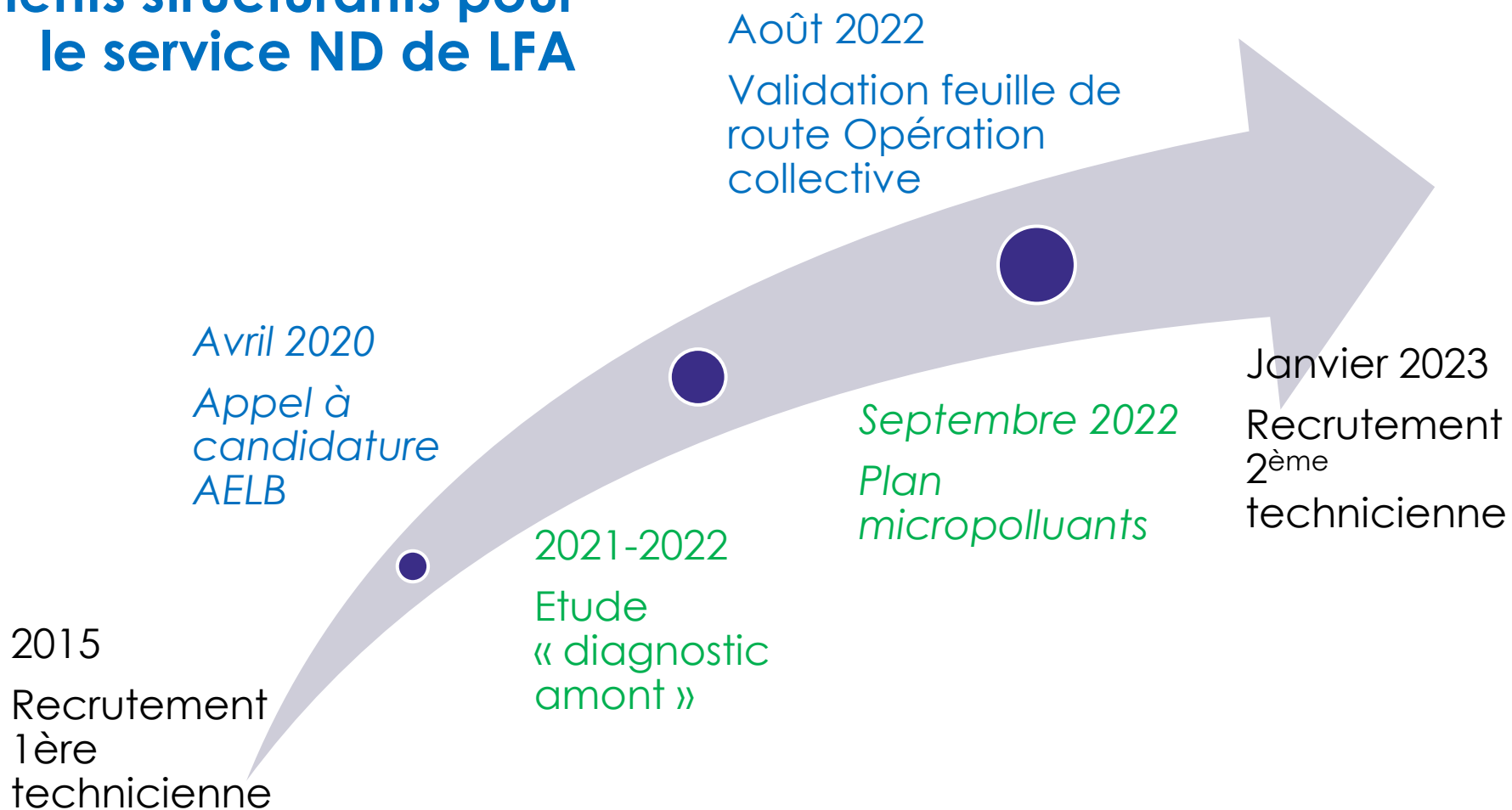
- Bassin d'infiltration percolation
- Boue activée
- Disque biologique
- Filtre à sable
- Filtre planté de roseaux
- Lagunage et filtration
- Lagunage naturel
- Lit bactérien

Capacités

- Inférieur à 200 eh
- Entre 200 et 500 eh
- Entre 500 et 1 000 eh
- Entre 1 000 et 2 000 eh
- Supérieur à 2 000 eh



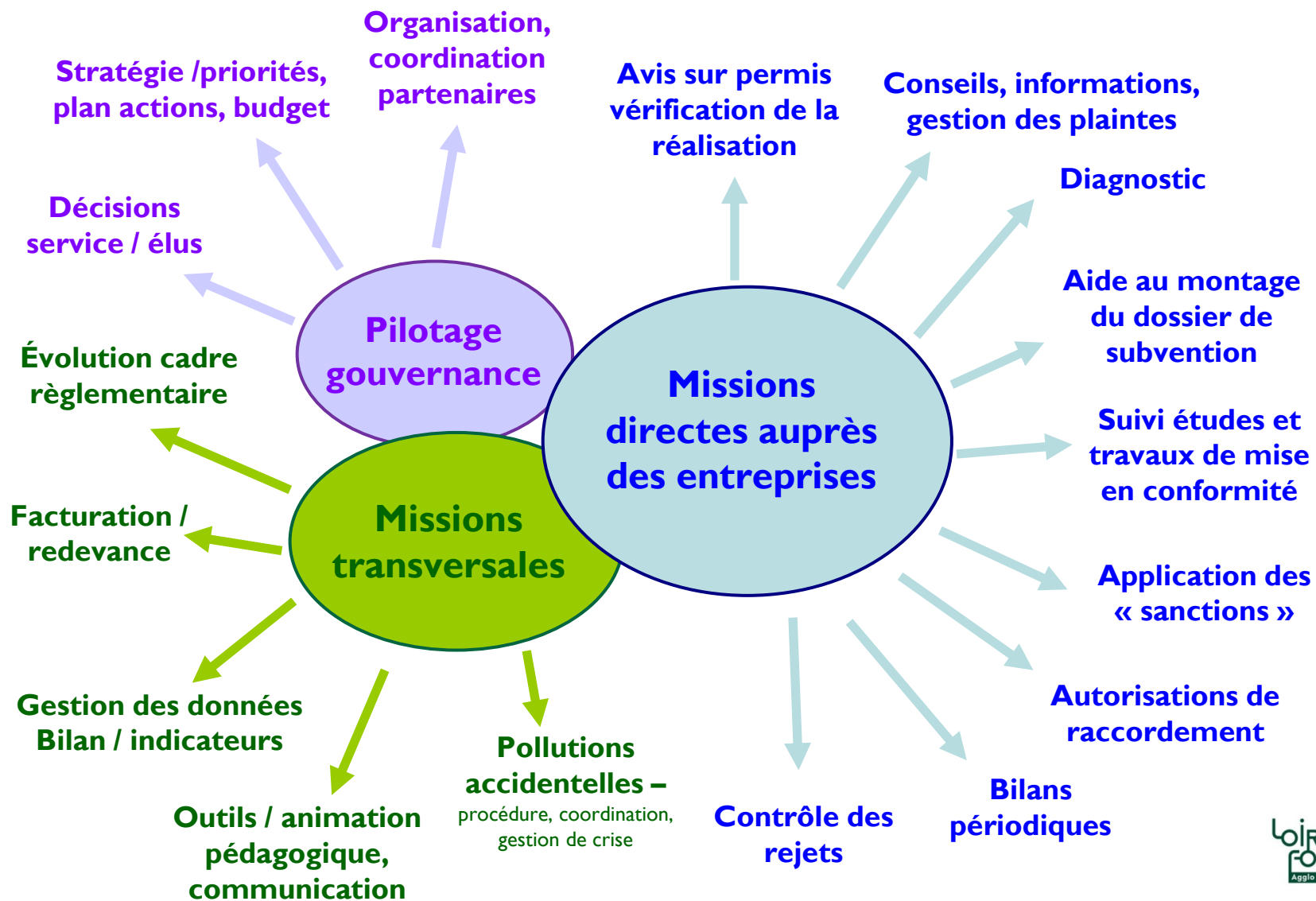
Éléments structurants pour le service ND de LFA



Mise en œuvre
opération
collective +
plan
micropolluants



Les missions du service ND





Constats cellule EUND en 2021-2022

- **Beaucoup de dossiers « en cours »** : Cibles multiples et très nombreuses
- **Difficultés à « faire appliquer » les mesures par les entreprises ...**
 - Contexte des entreprises (sujet non maîtrisé, contexte économique...)
 - Parfois contextes techniques compliqués (substances mal connues, solutions pas évidentes...)
- **Démarche de fond à mener en parallèle, mais thématique un peu « à part » du service assainissement**
- **Difficultés avec l'extraction des données et le suivi des indicateurs**

Besoins d'organisation / structuration

Opportunité du diagnostic amont RSDE + Opération collective en appel à projet

- **Inscription de ces objectifs dans un plan d'actions** : plan d'actions micropolluants de LFA réalisé dans le cadre du diagnostic amont
- **Mise en œuvre** : REX sur 3 sujets



1- Prioriser les tâches

Priorités du service – dans plan micropolluants + opération collective

PLAN D'ACTION OPERATIONEL MICROPOLLUANTS - DIRECTION DU CYCLE

Source : SEPIA Conseils - Cabinet d'ingénieurs-conseils

Mise à jour : 30/8/2022

Déclinaison du plan d'action	Priorité	Pilotage	Coût	Financement	Planification prévisionnelle			
					2022	2023	2024	2025
Axes stratégiques, dispositions à mettre en œuvre et objectifs opérationnels		orga	prestation (k€HT)	AELB				
AXE 3. LES ACTIVITES NON DOMESTIQUES								
3.1. ADAPTER LA STRATEGIE DU SERVICE, CIBLER, PRIORISER								
3.1.1. Valider les priorités du service : établissements et secteurs ciblés, missions	P1	resp ND			■	■		
3.1.2. Etablir les listes d'établissements, en structurant un outil de suivi	P1	resp ND	à définir	à solliciter	■	■		
3.2. OPTIMISER LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION ET LES MOYENS								
3.2.1. Finaliser et valider le contrat "opération collective" avec l'AELB	P1	resp ND	en-cours	50%	■	■		
3.2.2. Recruter un technicien ND et organiser les missions du service	P1	resp ass/EP			■	■		
3.2.3. Formaliser le pilotage politique	P3	resp ND			■	■		
3.2.3. Formaliser la coordination service ND/GEPU et service ND/service rivières	P3	resp ND			■	■		
3.3. ADAPTER LE CADRE TECHNIQUE, REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE								
3.3.1. Mettre en place / adapter les outils pour le calcul et le suivi des indicateurs du service	P2	resp ND			■			
3.3.2. Etablir une plaquette d'information sur les aides financières	P2	resp ND	à définir	à solliciter		■		
3.4. DEPLOYER LES ACTIONS AUPRES DES ENTREPRISES								
3.4.1. Mettre en œuvre le contrôle de réalisation suite aux demandes d'urbanisme	P1	resp ND & resp	en-cours		■	■	■	■
3.4.2. Réaliser les diagnostics ciblés selon les priorités définies	P2	techn ND	à définir	à solliciter		■	■	■
3.4.3. Réfléchir à l'opportunité d'un contrôle des rejets	P3	resp ND					■	■



1 - Prioriser les tâches et les établissements, en cibles et en nombre



1- Prioriser les établissements

CADRE D'INTERVENTION

1 - Définition et validation d'une stratégie d'intervention : établissements cibles

2 – Etablissement d'une liste (fichier) des entreprises du territoire, avec les données permettant un tri selon les catégories définies

3 – Prise en compte de la situation existante :
- Dossiers déjà « ouverts » et état d'avancement
- Dossiers nouveaux à anticiper (neuf, pollutions accidentelles...)

MOYENS du SERVICE

- **Évaluation temps nécessaire :** suivi dossiers de A à Z + autres missions du service
- **ETP disponible** (+ prestations)



- **Programmation annuelle**
- **Bilans**
- **Réajustements**



1- Prioriser les établissements

1 - Définition et validation d'une stratégie d'intervention : établissements cibles

Priorité 1 : les établissements qui « viennent au service »

- 1 - S'assurer que les « nouvelles activités » répondent aux exigences (demandes d'urbanisme)
- 2 - Mettre en conformité les établissements identifiés comme étant à l'origine de pollutions accidentelles
- 3 - Répondre à des demandes d'entreprises (démarche ISO 14001, demande / inspection des installations classées...)

Priorité 2 : les établissements « que le service cible »

- 4 - Mettre en conformité les établissements à « fort enjeu », impact step, impact milieux
- 5 - Mettre en conformité les établissements de la collectivité (CTM, déchèterie...), à titre d'exemplarité.
- 6 - Mettre en conformité les établissements des autres activités existantes, selon un ordre de priorité et des secteurs cibles.



1- Prioriser les établissements

2 – Etablissement d'une liste (fichier) des entreprises du territoire, avec les données permettant un tri selon les catégories définies

Liste globale

Nb établissements sur LFA

17 800
(base Insee)



6 800 avec rejets ND
(tri /codes NAF)



5 800 avec micropolluants



1 000 « sans » micropolluants
(agroalimentaire, restauration)

Listes et tris par cibles

Etablissements à « fort enjeu »

- **Base** : ensemble des établissements non domestiques
- **Tri** : établissements qui répondent à au moins un des critères suivants :
Nb salariés > 100, classement ICPE autorisation, volume consommé > 2000 m3
- **Priorisation** : notation en fonction du nb de salariés, de la catégorie ICPE, des volumes d'eau consommés, **classement** en fonction des notes

P1	P2	P3	total
10	17	6	33

1- Prioriser les établissements

2 – Etablissement d'une liste (fichier) des entreprises du territoire, avec les données permettant un tri selon les catégories définies

Listes et tris par cibles

Etablissements de la collectivité

- **Listes / activités connues** (déchetteries, centre compostage, piscines, CTM, steps, exploitation AEP) - *Tri non concluant à partir de la liste globale*
- **Priorisation** en fonction de la taille et de la connaissance du territoire

Secteurs cibles (micropolluants)

- **Base** établissements non domestiques « toxiques »
- **Tri** par codes NAF associés à l'activités
- **Priorisation** en fonction : classement ICPE / nb de salariés / état masse d'eau (indice écologique)

secteurs	P1	P2	total
Garages / distribution carburant, transports	8	20	337
travail métaux / traitement de surface	16	16	124
BTP	14	22	216
travail du bois	14	14	236

1- Prioriser les établissements

3 – Prise en compte de la situation existante

Dossiers déjà « ouverts » et état d'avancement

- Prise en compte de l'historique
- Réajustement annuel

Diagnostic	Échéancier de mise en conf.	Dossier de subvention	Etudes et travaux	autorisation
En-cours / terminé	À fixer / posé / à revoir	À faire / fait / sans objet	À faire / en-cours / terminés	À faire / à renouveler / valide

Dossiers « nouveaux » à venir (estimation)

- Nombre de permis de construire / an
- Nb de demandes d'entreprises
- Nb d'entreprises à l'origine d'une pollution accidentelle
- Nb de ventes



1 - Prioriser les établissements

▶ REX LFA

Sur la stratégie d'intervention (cibles)

- Difficile en interne de prioriser sur les établissements « neufs » - Avis sur les permis de construire ok, contrôles de réalisation partiels (appui sur un prestataire)

Sur les moyens du service

- Constat que la phase de mise en conformité est plus chronophage que la phase de diagnostic
- Certains dossiers très chronophages, qui s'accumulent
- Peu de temps pour travailler sur le fond, procédures, formalisation, ...
- Pas facile de faire un réel suivi de l'activité sur l'année, fonctionnement « curatif plutôt que préventif ». Importance de mettre en place des indicateurs simples, dès le début, pour pouvoir suivre correctement l'activité, rendre compte, et **ajuster (justifier)** le nombre d'entreprises « max » que l'on peut ajouter chaque année.

Sur la programmation annuelle

- Bien prendre en compte la situation existante à l'instant t : faire une « pause » sur des nouveaux diagnostics le temps d'avancer sur les entreprises en cours.



2 - Impliquer chacun à son niveau dans la collectivité





Mise en place d'un « atelier » de co-construction

Avec :

- Vice-président
 - Directeur eau
 - Responsable assainissement
 - Responsable cellule ND
 - Technicienne ND
-
- 2 temps d'échanges de 3 h (Novembre 2023 – janvier 2024)
 - 2024 : mise en œuvre concrète



2 – Ateliers élus / direction / techniciens

OBJECTIFS

Partager la connaissance/conscience des « sujets importants »

- Connaitre les situations qui impliquent d'autres personnes en interne que les techniciennes
- Ne pas passer à côté de points importants (techniques, financiers, organisationnels, relationnels...)

Impliquer chacun sur le sujet selon sa place

- Faire en sorte que chacun·e connaisse et trouve sa « juste » place
- Fluidifier les échanges
- Rassurer chacun·e par rapport à sa mission

Formaliser le pilotage

- Adapter / préciser / améliorer le fonctionnement existant (modes d'échanges, de relation aux entreprises, de décision)

2 – Ateliers élus / direction / techniciens

Echanges à partir de situations concrètes

Pour chaque situation concrète, et dans la position que j'occupe aujourd'hui :

- *Quel est mon besoin par rapport à la situation ?*
- *Quel est mon rôle ?*
- *Questions que le sujet me pose ? De quelles informations aurais-je besoin ?*

Quelles modalités d'organisation (fonctionnement actuel / évolutions possibles ou souhaitées)

Quel formalisme mettre en place pour gérer ces situations ?

- *A quel moment le sujet est traité ? Sollicitation ?*
- *Comment est préparé le sujet ?*
- *Comment est traité le sujet ?*
- *Comment est prise la décision in fine sur la forme ? (oral, écrit ...)*



2 – Ateliers élus / direction / techniciens

Exemples de situations concrètes (choix en lien avec le vécu)

Thème	Situation
Liens avec les entreprises	Gestion de problèmes relationnels avec l'entreprise (refus de rdv, agressions verbales...)
	Prise en compte de situations particulières "délicates" de l'entreprise (élu impliqué...)
	Choix du niveau d'implication à LFA en fonction des interlocuteurs·ices en entreprise et de l'importance du sujet
Fonctionnement interne	Priorisation des actions / missions du service (en fonction des moyens)
	Organisation interne du service ND (répartition des missions)
	Élaboration / validation du cadre réglementaire et technique (prescriptions)
Décisions impactant les entreprises	Arbitrage par rapport à des situations techniques complexes (choix des mesures, niveau d'exigence, délais consentis)
	Application des coefficients correcteurs de la redevance assainissement (validation des coefs retenus)
	Application de sanctions aux entreprises (techniques, financières)
Relations partenaires	Arbitrage sur des dossiers ou des situations complexes avec les partenaires (AELB, DREAL...)



2 – Ateliers élus / direction / techniciens

REX LFA

Partager la connaissance / conscience des « sujets importants »

- **Transversalité et partage** entre toutes les thématiques du service assainissement (réunions tech mensuelles)
- Besoin de faire connaître la thématique, de **prise de conscience des enjeux** au sein du service assainissement, que le sujet fasse **partie intégrante du service**
- **Partager et prioriser les sujets ensemble** (technicien avec Responsable service).

Rôles et besoins

- Entendre les besoins et « rôles » permet de voir que les **perceptions peuvent être différentes**, mise en évidence de besoins / rôles que l'on n'avait pas identifiés
- Clarification de qui doit prendre la décision selon les cas, technicien **propose avec éléments précis** puis **décision conjointe** avec hiérarchie
- Prise de conscience qu'il est plus efficient **d'associer à bon escient la hiérarchie**, ne pas attendre le blocage du dossier, leur **implication** permet un avancement et une meilleure réussite de mise en œuvre.



2 – Ateliers élus / direction / techniciens

REX LFA

Formaliser le pilotage

- Savoir précisément **comment et à quel moment contacter les cadres** selon la situation, permet efficience d'action, plus de **légitimité à solliciter hiérarchie** pour trancher sur un sujet

Les changements observés


- Meilleur avancement de la démarche EUnd car **temps consacré avec resp. et directeur**, sur chaque étape d'un sujet
- Démarche **motivante, rassurante**
- **Soutien et disponibilité des cadres** vers les techniciens permet de définir un fonctionnement général et répondre aux situations qui se présentent.
- Importance présence cadres sur certains rdv, **rôle différent** du tech et impact positif sur efficacité d'avancement du dossier
- Mise en œuvre d'un **tableau de bord** pour organiser le travail de fond sur l'année (sujets annuels/ponctuels/mode projet)



3 - Formaliser la relation à l'entreprise, pour chaque étape



3 – Formaliser la relation à l'entreprise



Réfléchir aux
moyens pour
pousser les
entreprises à agir

- La **qualité de la relation** avec l'entreprise : établir un cadre de confiance
- Bien utiliser les **arguments** à disposition : non-conformité technique, impact environnemental, cadre de vie des employé.es ...
- Définir un **cadre clair** et s'y tenir : un cadre mouvant pousse à l'inaction
- Apporter un **soutien technique et financier**
- Utiliser la **chaîne hiérarchique** : impliquer chacun à son niveau
- S'appuyer sur les **partenaires** : service développement économique, service ICPE...
- Appliquer les **majorations financières** quand elles existent, en dernier recours
- **Obturation** de branchement

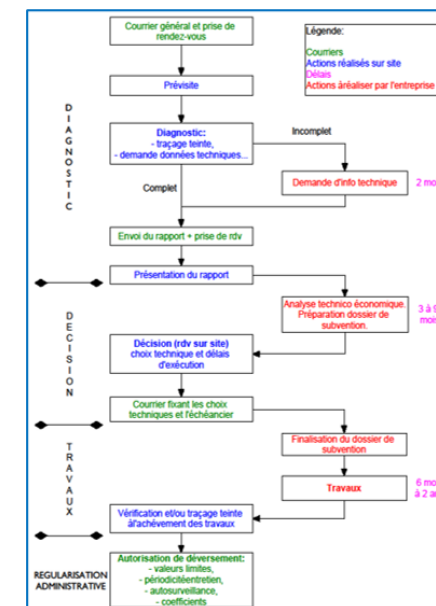


3 – Formaliser la relation à l'entreprise

Fixer un cadre interne pour chaque étape

=> Les étapes – exemple pour un site existant

- Prévisite,
- Diagnostic
- Présentation du diagnostic
- Négociation + décision / échéancier de mise en conformité
- Dossier de subvention
- Suivis de travaux
- Régularisation administrative



=> Les questions à se poser

Objectifs de l'étape	Temporalité (quand)	Personnes impliquées	Modalités pratiques	Documents supports	Suites données en fonction des constats
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------	--------------------	---



3 – Formaliser la relation à l'entreprise

Exemple – Présentation du diagnostic

Objectifs :

- Présenter les conclusions du diagnostic : points conformes, points non conformes, autres pistes d'amélioration / suggestions
- Donner les priorités (= degré d'urgence / importance) + actions à conduire
- Fixer avec l'entreprise le délai nécessaire pour aboutir à l'échéancier de mise en conformité (variable selon les situations)

Temporalité : max 2 mois après la réalisation du diagnostic

Personnes impliquées : technicien + prestataire le cas échéant + resp. service si enjeu particulier (à définir)

Modalités pratiques : réunion sur place (date fixée par tel), rapport transmis au préalable

Documents supports : rapport diagnostic, fiche bilan/priorités, courrier suite réunion

Suites (à fixer/ dire en réunion + dans courrier) :

- conclusions de la réunion (NC, priorités, actions à conduire),
- date du prochain rdv (délai consenti),
- objectif du prochain rdv (fixer échéancier),
- ce que l'entreprise doit faire avant la prochaine réunion (réunir les éléments pour fixer l'échéancier –à lister),
- ce qui se passera si ce n'est pas fait (échéancier fixé par service)



3 – Formaliser la relation à l'entreprise

REX LFA

Rédaction d'une procédure pour chaque étape rdv / courriers / relances...

- Importance d'**anticiper les scénarios** du rendez-vous (+Rex) et savoir quoi demander à chaque étape et selon les cas (action/inaction entreprise)
- Toujours **fixer date** du prochain rendez-vous en direct
- Préciser clairement **ce que l'on attend** de l'entreprise (ex : échéancier de mise en conformité)
- Informer sur les **sanctions** si actions non réalisées (délais imposés par lfa)
- **Formaliser la demande par courrier** : courriers types = gain de temps
- Lister les cas où la sensibilité du dossier nécessite d'**informer la hiérarchie**, et si besoin de leur présence
- Prévoir des **sanctions graduelles**, cohérentes et applicables (règlement d'assainissement à travailler)



CONFÉRENCE ET SÉMINAIRE
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**



Ateliers:

Approche transversale et globale de la problématique micropolluants

Quelles données micropolluants ? Détenues par qui ? Sous quelle forme ?

Vendredi 22 novembre 2024



Atelier Graie

Avec le soutien de



Réseaux partenaires





Atelier 1 : Pour une approche transversale et globale de la problématique micropolluants : Acteurs et Outils/moyens de connexion

14h00 2 GROUPES DE 10-15 PERSONNES

1- LES ACTEURS

- Définir les groupes d'acteurs
- Par 2-3 personnes : leurs composantes et interactions
- Partage et construction de l'écosystème d'acteurs

2- LES PONTS : définir les « ponts » entre les acteurs à l'intérieur des blocs et entre les blocs

un outil règlementaire, une action, une charte, un temps institutionnel, ...

15h00 ON ECHANGE : Inversion des groupes Données et Approche Globale

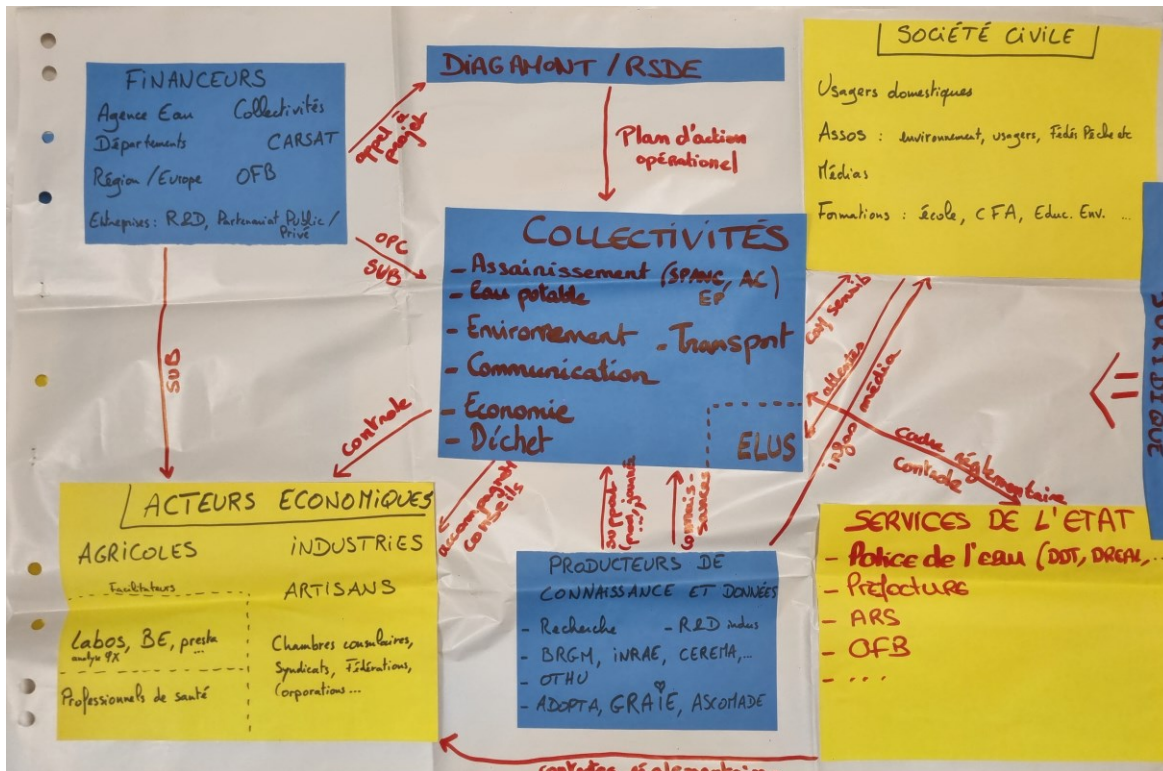
S'approprier, compléter, restituer

15h30 Restitution par 2 Rapporteurs issus de chaque groupe



Pour une approche transversale et globale de la problématique micropolluants Les acteurs et les outils/moyens de connexion

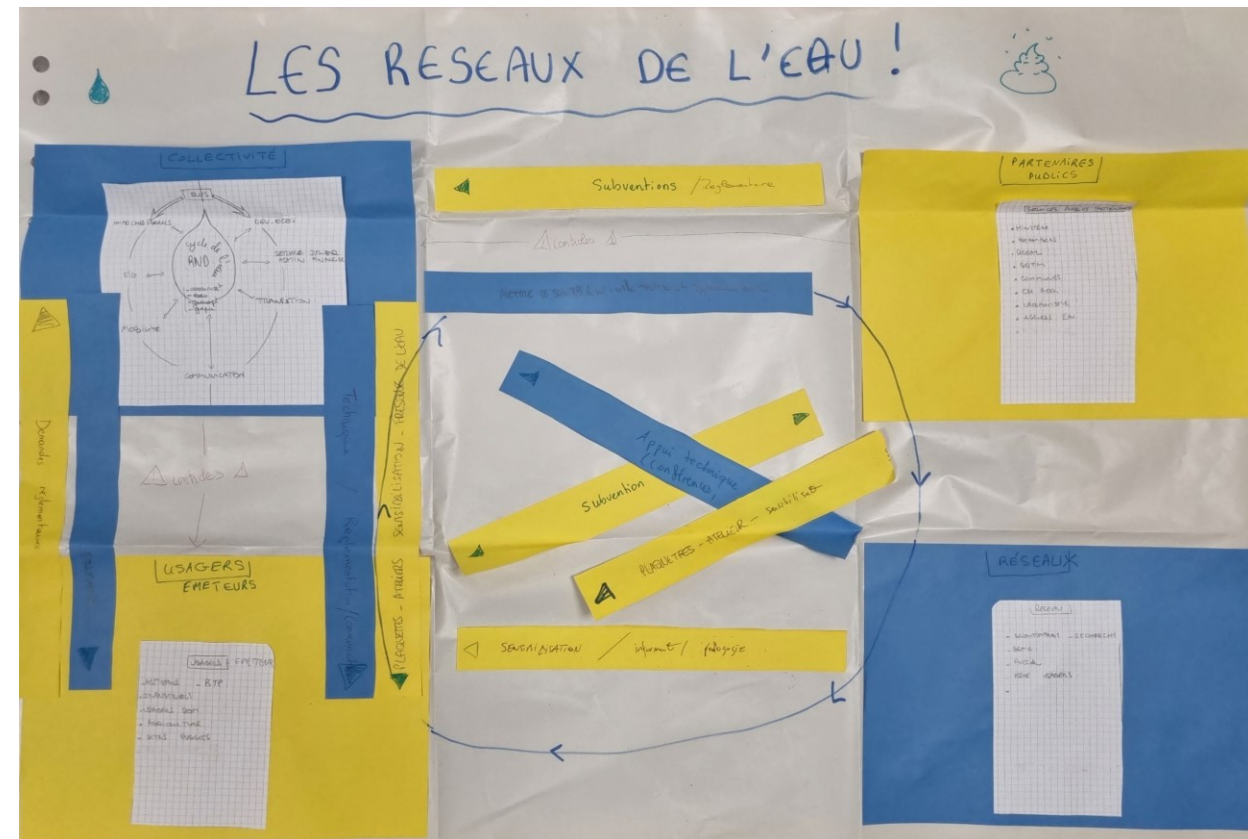
Production du Groupe 1 :





Pour une approche transversale et globale de la problématique micropolluants Les acteurs et les outils/moyens de connexion

Production du groupe 2





Atelier 2 : Quelles données micropolluants ? Détenues par qui ? Sous quelle forme ?

14h00 - Premier temps : individuellement avec post it : 10 minutes

1 post-it =

- 1 donnée ou 1 série de données
- producteur et/ou détenteur
- Outil ou support

F^{indable} A^{ccessible} I^{nteroperable} R^{e-usable}

Deuxième temps : en commun retour des 15 minutes

Organisation des données (post-it) sur paper Board, par ... au choix

Synthèse de QUI ? Quelle données ? Quelle forme/ support à ces données?

14h30 Consolidation des « listings » avec une qualification de la donnée « F.A.I.R. »

15h00 ON ECHANGE : Inversion des groupes Données et Approche Globale

S'approprier, compléter, restituer

15h30 Restitution par 2 Rapporteurs issus de chaque groupe

- 1 donnée
- Prod / détenteur
- Outil/support

F a i R



F 
indable

A 
ccessible

I 
nteroperable

R 
e-usable

Faciles à trouver

Identifiées

Trouvables par tous

Mises à jour

F F f

Accessibles

Confidentialité

Logiciel d'accès

Intérêt Eco

Embargo (période)

Accès restreint

A A a

Interopérables

Format de la donnée

Unité de la donnée

Vocabulaire standard

I I i

Réutilisables

Diffusables

Robustes

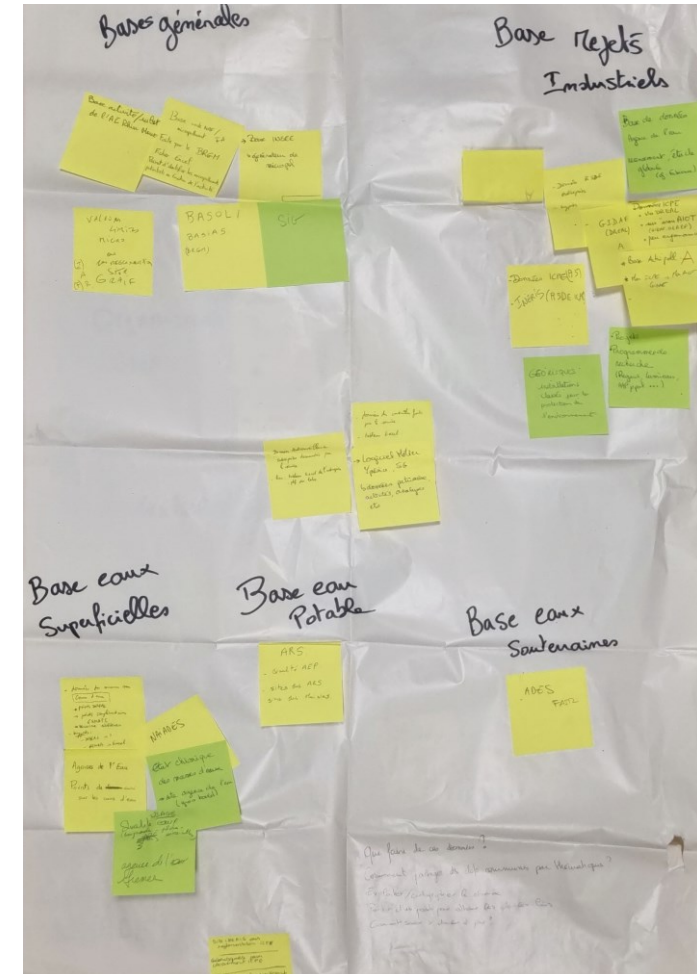
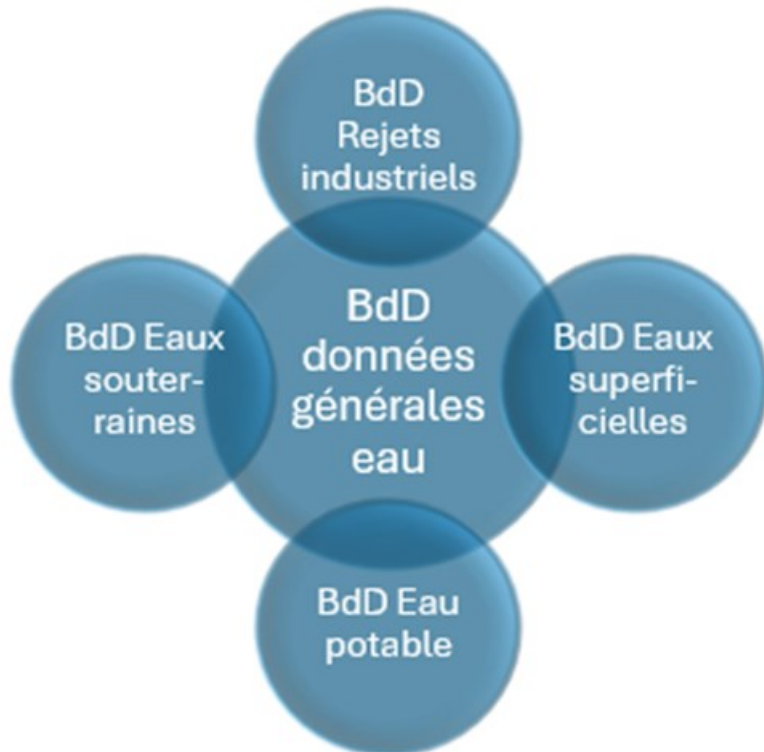
R R r



Quelles données micropolluants ? Détenues par qui ? Sous quelle forme ?

Production du Groupe 1

Une approche par type de données

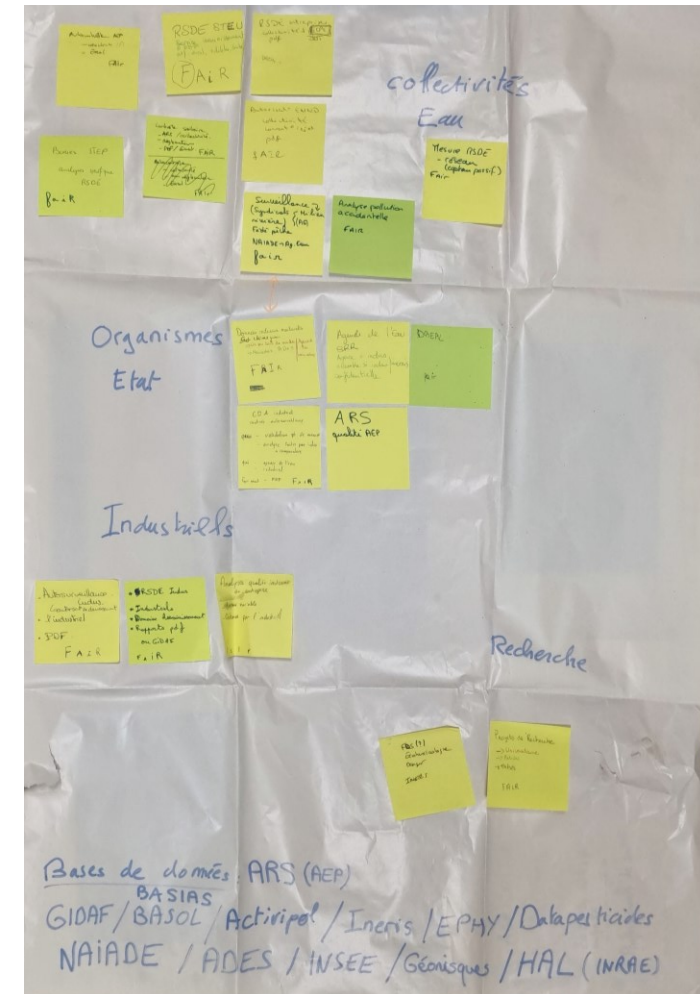
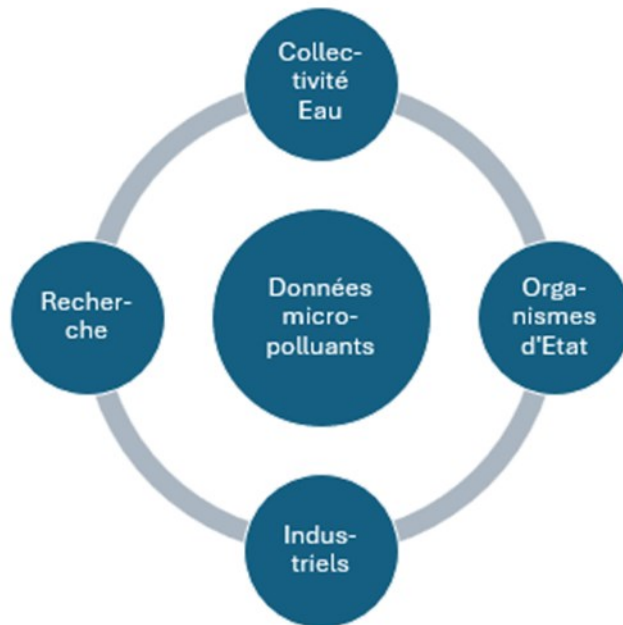




Quelles données micropolluants ? Détenues par qui ? Sous quelle forme ?

Production du Groupe 2

Une approche par détenteur de la donnée





Quelles données micropolluants ? Détenues par qui ? Sous quelle forme ?

Document à construire au sein du GT END - Graie

Bases de données de l'eau						
Travail issu du Séminaire END 22 novembre 2024						
		Gestionnaire	Lien	Données	Acces	Formes
base INSEE						
ARS						
GIDAF						
NAIADE						
ADES						
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	MTES		https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/inventaire-des-sites-pollues/#/resources		
BASOL	BAse de données des sites et SOLs pollués	MTES				
ACTIVIPOL						
INERIS						
DATAPESTICIDES						
HAL (Inrae)						
Georisque						
Autosurveillance (RSDE)						
Autosurveillance (STEP)						
Compostage et traitement des boues						